

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2300

18 septembre 2013

SOMMAIRE

Ease International S.A.	110390	Lupercalle S.A., SICAR	110384
Ecofi	110389	Luxury Food S.à r.l.	110384
Economicus	110388	Mantra International S.à r.l.	110386
Edita S.A.	110389	Mantra International S.à r.l.	110386
Edita S.A.	110389	Matrix Holdings S.A., SPF	110386
EDS Participations	110389	MC3 Consulting S.à r.l.	110387
Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A.	110388	Medici's Sàr.l.	110355
Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A.	110389	Milano Holdings S.à r.l.	110354
EPI Oakwood LP 2 S.à r.l.	110390	Monterey Capital III Sàrl	110385
EPI Oakwood LP 4 S.à r.l.	110391	Morgan Stanley Eder S.à r.l.	110385
EPI Oakwood LP 5 S.à r.l.	110390	Morgan Stanley Luxembourg Equity Hol- dings S.à r.l.	110385
EPISO Titan Berlin GP Sàrl	110391	MSEOF Luxury S.à r.l.	110395
Espasande SPF S.A.	110388	Mungis S.à r.l.	110385
Essen German Holdings AREIII (Luxem- bourg) S.à r.l.	110388	Opexia PSF S.A.	110356
Etex Asia	110387	Over Water S.A.	110400
Etoile Centuria S.à r.l.	110387	Primopiso Acquisition S.à r.l.	110386
European Properties S.à r.l.	110387	Raiffinvest S.A.	110356
Euryalus S.à r.l.	110388	Riviera Midco S.A.	110357
Evraz Group S.A.	110390	Signaletique S.A.	110393
Ficora S.A.	110390	Soad S.à r.l.	110392
Horizon Santé FLML S.à r.l.	110397	Société Immobilière du Kiem	110392
ICT S.A.	110383	Stock Spirits Group Luxembourg Holdings S.à r.l.	110393
LSF5 Ariake Investments S.à r.l.	110354	Stugalux Construction S.A.	110391
LSF5 European Investments I S.à r.l.	110354	Sully S.A., SPF	110391
LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l.	110354	Sybaris S.A.	110394
LSF6 Rio S.à r.l.	110354	Sytel S.à r.l.	110392
LSF7 Finance S.à r.l.	110355	Tecolu S.à r.l.	110394
LSREF2 Finance S.à r.l.	110355	Theseus European CLO S.A.	110393
LSREF Lux Japan Investments I S.à r.l.	110355	Toulouse S.à r.l.	110394
LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l.	110355	Tritone S.à r.l.	110394
		Worldselect One	110383

LSF5 Ariake Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 110.257.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106125/11.

(130128591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LSF5 European Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 116.288.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106126/11.

(130128582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.579.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106128/11.

(130128583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.934.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106129/11.

(130128585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Milano Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.633,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106147/10.

(130128941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LSF7 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 150.534.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106130/11.

(130128592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LSREF Lux Japan Investments I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 137.050.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106133/11.

(130128587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.850.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106135/11.

(130129243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

LSREF2 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 150.672.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106136/11.

(130128593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Medici's Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 151.387.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106165/10.

(130128189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Opexia PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 159.508.

—
Extrait du Procès-verbal De l'Assemblée Générale tenue le 26 avril 2013 à 10h00

Décisions:

L'Assemblée décide à l'unanimité, que les résolutions sont prises dans le meilleur intérêt de la Société, ainsi il a été décidé de:

- Renouveler les mandats des administrateurs:

* Nordine Garrouche, ayant son adresse au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

* Emmanuel Lebeau, ayant son adresse au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

* Olivier Granboulan, ayant son adresse au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

* Jean-Michel Marq, ayant son adresse au 5, rue du Parc, L-8031 Strassen,

Les mandats des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

- Renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, dont le siège social est situé 400, route d'Esch B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Bureau

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013106222/26.

(130129083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Raiffinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 37.446.

—
Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social 217 route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG, le 02 mai 2013 à 14h30

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte à l'unanimité, la démission de son mandat d'Administrateurs de:

Madame Tina CARDOSO, domiciliée 22 rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg.

2. L'Assemblée prend acte et accepte à l'unanimité, la nomination de Monsieur Yves Bienfet, né le 06.09.1976 à Vilvoorde, domicilié Gravin Johannastraat 5, B-9000 Gent.

La durée de son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2016.

3. L'Assemblée prend acte et accepte à l'unanimité, la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de:

Madame Cindy RISSE, domiciliée 22 rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg.

4. L'Assemblée prend acte et accepte à l'unanimité, la nomination de la société RIS Cie S.A., RCS B138374, siège social 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

La durée de ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2016.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Arsène KRONSHAGEN

Monsieur Yves BIENFET

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013113541/28.

(130137800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Riviera Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 177.023.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of July.
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Riviera Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (the "Sole Shareholder") registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 177.014, represented by Me Patrick SANTER, master at laws, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9 July 2013 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of Riviera Midco S.A., a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, incorporated by deed of the undersigned notary on 22 April 2013, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 177.023, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 June 2013, number 1519 (the "Company").

The appearing party declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at eighty thousand Euros (EUR 80,000) represented by eight million (8,000,000) shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items of the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. (i) amendment of the nominal value of the shares of the Company from one Euro cent (EUR0.01) to five Euro cents (EUR0.05),

(ii) reclassification of the one million six hundred thousand (1,600,000) shares of the Company, each having a nominal value of five Euro cents (EUR0.05) into one million six hundred thousand (1,600,000) Class A shares of a nominal value of five Euro cents (EUR0.05) with such rights and obligations as set forth in the Amended and Restated Articles referred to below,

(iii) creation of class B shares and class C shares and determination of the rights and obligations thereof as set forth in the Amended and Restated Articles referred to below;

(iv) creation of an authorised share capital of the Company of additional fifty-six thousand three hundred and twenty-five Euros (EUR 56,325) consisting of additional eight hundred seventy-five thousand (875,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares and one hundred twenty-six thousand five hundred (126,500) class C shares, each such share with a nominal value of five Euro cents (EUR0.05); and acknowledgement and approval of the report by the board of directors of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies concerning the price, if any, at which such shares of whichever class of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing shareholders,

(v) reduction of the issued share capital of the Company by an amount of thirty-eight thousand four hundred sixty-nine Euro and forty five cents (EUR 38,469.45) so as to bring it from eighty-thousand Euro (EUR 80,000) to forty-one thousand five hundred thirty Euro and five-five cents (EUR 41,530.55), without payment to the shareholders of the Company, by the cancellation of seven hundred sixty-nine thousand three hundred eighty-nine (769,389) class A shares for a total amount of thirty-eight thousand four hundred sixty-nine Euro and forty five cents (EUR 38,469.45) and allocation of said amount to the share premium account of the Company, and

(vi) amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety while taking into account inter alia the above items, determining in particular the economic rights attaching to the class A shares, the class B shares and the class C shares of the Company, the creation of an authorised share capital and the reduction of capital, and such other changes as set forth in the amended and restated articles, substantially in the form attached to the proxies to this Meeting (the "Amended and Restated Articles").

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the nominal value of the shares of the Company from one Euro cent (€0.01) to five Euro cents (€0.05) such that the Sole Shareholder will hold a number of shares which is five times less than the number of shares currently held.

The Sole Shareholder resolved to reclassify the one million six hundred thousand (1,600,000) shares of the Company, each having a nominal value of five Euro cents (EUR0.05) into one million six hundred thousand (1,600,000) Class A shares of a nominal value of five Euro cents (EUR0.05) with such rights and obligations as set forth in the Amended and Restated Articles referred to below.

The Sole Shareholder resolved to create class B shares and class C shares, whose rights and obligations thereof are set forth in the Amended and Restated Articles referred to below.

The Sole Shareholder resolved to create an authorised share capital of the Company of additional fifty-six thousand three hundred and twenty-five Euros (EUR 56,325) consisting of additional eight hundred seventy-five thousand (875,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares and one hundred twenty-six thousand five hundred (126,500) class C shares (the "Authorised Shares"), each such Authorised Share having a nominal value of five Euro cents (EUR0.05).

As regards said creation of the authorised share capital of the Company, a report by the board of directors of the Company, drafted in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) concerning the price if any at which the Authorised Shares of the Company may be issued, if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders, is acknowledged and approved. It is resolved that such report complied with said article 32-3(5).

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of thirty-eight thousand four hundred sixty-nine Euro and forty five cents (EUR 38,469.45) so as to bring it from eighty-thousand Euro (EUR 80,000) to forty-one thousand five hundred thirty Euro and five-five cents (EUR 41,530.55), without payment to the shareholders of the Company, by the cancellation of seven hundred sixty-nine thousand three hundred eighty-nine (769,389) class A shares for a total amount of thirty-eight thousand four hundred sixty-nine Euro and forty five cents (EUR 38,469.45) and allocation of said amount to the share premium account of the Company.

Then the Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety while taking into account inter alia the above items, determining in particular the economic rights attaching to the class A shares, the class B shares and the class C shares of the Company, the creation of an authorised share capital and the increase of capital, and such other changes as set forth in the amended and restated articles, substantially in the form attached to the proxies to this Meeting (the "Amended and Restated Articles").

AMENDED AND RESTATED ARTICLES

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the Shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "Riviera Midco S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 25 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the Board. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The issued capital of the Company is set at forty-one thousand five hundred thirty Euros and fifty-five cents (€41,530.55) divided into (i) eighty hundred thirty thousand six hundred and eleven (830,611) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) zero (0) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") and (iii) zero (0) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares" and together with the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares, the "Shares" and the holders thereof, the "Shareholders"), each having a nominal value of five Euro cents (€0.05) and with such rights and obligations as set out in these Articles.

The authorised un-issued share capital of the Company is set at an additional fifty-six thousand three hundred and twenty-five Euros (€56,325) represented by additional additional eight hundred seventy- five thousand (875,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares and one hundred twenty-six thousand and five hundred (126,500) class C shares, each with a nominal value of five Euro cents (€0.05). The authorisation to issue Shares of whichever class out of the authorized un issued share capital shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 9 July 2013 in the Mémorial.

The Board, or any delegate(s) duly appointed by the Board, may from time to time issue Shares of whichever class within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing Shareholders. The Shareholders authorise the Board to waive, suppress or limit any preferential subscription rights they have under law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares out of the authorised un-issued share capital.

Any available share premium shall be freely distributable and shall be attached to a particular class or category of Shares.

Shares will be in registered form.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the Register of Shareholders as the full owner of such Shares.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Certificates stating such inscription may be delivered to the Shareholders.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Transfer of Shares - General. Transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

No transfer of Shares, or any interest in Shares, or any transfer of any securities issued by a member of the Group, or any interest in such securities, may be made except pursuant to an agreement among the Shareholders and binding upon the Company (if any) and the Articles.

The Shareholders hereby severally undertake not to grant security over or create any interest in, or purport to deal in or to transfer any interest in, any Shares or Collateralised Loan Notes or securities issued by a member of the Group to any person other than, in relation to Shares only, in accordance with Article 7, Article 8, Article 10, and Article 11.

The Company undertakes, save as otherwise expressly provided in any agreement among the Shareholders, that no person shall be registered as a holder of Shares before he has adhered to an agreement among the Shareholders and binding upon the Company (if any).

Art. 7. Permitted Transfers.

7.1. The following transfers of Shares may be made without restriction as to price or otherwise and without, save in the case of Article 7.1.9 below, the provisions of Article 11 applying, namely transfers:

7.1.1. by any Shareholder being a company to any holding company of such company or any direct or indirect subsidiary of any such holding company;

7.1.2. by any Shareholder being a company whose shareholders are a fund or funds to the entities comprising such fund(s) or the general partner(s)/manager(s) of such fund(s);

7.1.3. by any Non-employee Member holding Shares as a nominee or on trust (whether directly or indirectly) for an employee share scheme to any other nominee or trustee of the same scheme;

7.1.4. by any nominee or trustee to any other nominee or trustee of the same beneficiary or by any nominee or trustee to the beneficiary they are holding on behalf of;

7.1.5. by any Original Employee Member to any person with Investor Director Consent;

7.1.6. by any Original Employee Member to any Permitted Transferee (subject always to such transferee complying with the last paragraph of Article 6 and undertaking that such transferee will be bound by the provisions of an agreement among the Shareholders and binding upon the Company (if any) and the Articles as if such transferee were the Original Employee Member and the transferred Shares remained held by the Original Employee Member);

7.1.7. by the trustees of any trust established for the benefit of employees or directors (or former employees or directors) to the beneficiaries of such trust (or any of them) as may be approved by an Investor Director and/or by any Shareholder to the trustees of such trust to hold on trust for the benefit of the beneficiaries of the trust;

7.1.8. by any financial institution or a fund or the general partner of any fund to:

(a) the holders of units in, or a nominee or trustee of the holders of units in, or partners in, or members of or investors in such financial institution or fund (as applicable);

(b) a nominee or trustee of such financial institution or fund (as applicable); and/or

(c) another fund (or nominee or trustee of another fund) which is managed or advised by the same manager or adviser as the transferor or by any member of the same group of companies of such manager or adviser; and/or

7.1.9. by Riviera Topco S.a r.l. to any person provided that no such transfer shall be permitted or approved or registered by the Board pursuant to this Article 7.1.9. to the extent that it would result in Riviera Topco S.a r.l. together with its own shareholders (and persons to whom any of them have transferred Shares other than under this Article 7.1.9.) holding 50% or less of the aggregate voting rights in the Company.

7.2. If any person to whom Shares are transferred pursuant to Articles 7.1.1 to 7.1.8 above ceases to be within the required relationship with the original transferor of such Shares, such Shares shall be transferred back to the original transferor (or to any other person falling within the required relationship with the original transferor) forthwith upon such relationship ceasing.

Art. 8. Compulsory Transfer.

8.1. Subject to Article 8.5., at any time upon a Leaver becoming a Leaver until the expiry of 12 months from the Termination Date, such Leaver and his Permitted Transferee(s) (if any) and any person holding Shares on his (or their) behalf may be served a notice in writing by the Board requiring him (or them) to transfer some or all of the Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares then held by him (or them) or on his (or their) behalf (a "Compulsory Transfer Notice") to the person(s) specified in the Compulsory Transfer Notice, who shall be persons in the categories specified in Article 8.2., at the price specified (the "Specified Price") in Article 8.3. Upon service of a Compulsory Transfer Notice, the Leaver and his Permitted Transferee(s) (if any) and any person holding Shares on his (or their) behalf shall become bound to transfer such Shares in accordance with the Compulsory Transfer Notice within 14 days of the service of the Compulsory Transfer Notice save that, if applicable, such period shall commence upon the determination of the Fair Price. All further references in this Article 8, with the exception of Article 8.3., to a Leaver shall mean the Leaver and his Permitted Transferee(s) (if any) and any person holding Shares on his (or their) behalf.

8.2. The persons to whom the Board may require that a Leaver transfer his Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares are:

8.2.1. existing or prospective employees of the Company or any of its subsidiaries; and/or

8.2.2. a trust established for the benefit of such employees or former employees; and

8.2.3. only if none of the foregoing wish or are able to acquire all of the Shares the subject of the Compulsory Transfer Notice, to Non-employee Members who will act as a temporary warehouse only until such times as the Board selects someone in one of the foregoing categories to acquire such Shares.

8.3. Subject to Article 8.6. a Compulsory Transfer Notice served pursuant to Article 8.1. shall provide that the Specified Price in respect of any Class B Ordinary Shares shall be:

8.3.1. in respect of a Good Leaver and his Permitted Transferee(s) (if any) and any person holding Shares on his (or their) behalf, the Fair Price;

8.3.2. in respect of a Bad Leaver and his Permitted Transferee(s) (if any) and any person holding Shares on his (or their) behalf, the lower of:

(a) the price paid therefor by the relevant Leaver (including any Share premium paid); and

(b) the Fair Price; and

such amount being the "Bad Leaver Price";

8.3.3. in respect of an Intermediate Leaver and his Permitted Transferee(s) (if any) and any person holding Shares on his (or their) behalf;

(a) the Bad Leaver Price for the unvested Class B Ordinary Shares held by them; and

(b) the Fair Price for the vested Class B Ordinary Shares held by them.

The Class B Ordinary Shares shall 'vest' as follows:

Date of Cessation of Employment of Employee Member	% of unvested Class B Ordinary Shares	% of vested Class B Ordinary Shares
on or prior to the first Anniversary	100%	0%
after the first Anniversary but on or prior to the second	75%	25%

after second Anniversary but on or prior to the third Anniversary	50%	50%
after the third Anniversary but on or prior to the fourth Anniversary	25%	75%
after the fourth Anniversary	0%	100%

8.4. A Compulsory Transfer Notice served pursuant to Article 8.1. shall provide that the Specified Price in respect of any Class C Ordinary Shares the subject of the deemed Transfer Notice shall be the price paid to the Company therefor (including any share premium paid (if any)) when they were first issued by the Company.

8.5. The aggregate Specified Price payable to a Leaver and his Permitted Transferees for the Shares they are required to transfer under this Article 8 shall be satisfied in cash.

8.6. A written notice served on the Company and the Leaver (in the Compulsory Transfer Notice or otherwise) prior to the expiry of 12 months from the Termination Date, may (i) specify that not all or none of the Leaver's Class B Ordinary Shares and/or Class C Ordinary Shares are required to be transferred; and/or (ii) specify that a Bad Leaver shall be deemed to be an Intermediate Leaver or a Good Leaver for the purposes of this Article 8; and/or (iii) specify that an Intermediate Leaver shall be deemed to be a Good Leaver for the purposes of this Article 8; and/or (iv) specify that the Specified Price is greater than that determined in accordance with Article 8.3. and, by notice in writing served on the Leaver, the requirement to transfer the Shares the subject of the Compulsory Transfer Notice until the Fair Price is agreed or determined may be suspended.

8.7. If in any case of a person having become bound to transfer Shares under this Article 8, he does not do so, the Company may receive the Specified Price and the Board may appoint any person to execute instruments of transfer in respect of such Shares in favour of the persons specified in the Compulsory Transfer Notice and shall thereupon cause the name of each of such persons to be entered in the register of Shareholders as the holder of those Shares and shall hold the Specified Price in trust for the transferor. The issue of a receipt by the Company therefore shall be a good discharge to the purchasers and after their names have been entered in the register of Shareholders in exercise of the aforesaid power, the validity of the transactions shall not be questioned by any person.

8.8. In the event that any Leaver who, at the time any Shares are acquired from him and/or his Permitted Transferees and/or any person holding Shares on his (or their) behalf under the foregoing provisions of this Article 8, is or is treated as a Good Leaver or an Intermediate Leaver but then becomes a Bad Leaver under paragraph (d) of the definition of "Bad Leaver", the relevant Leaver and his Permitted Transferees and/or any person holding Shares on his (or their) behalf shall be required to immediately make payment to the Company of an amount equal to the Specified Price at which his/their Shares were transferred in accordance with this Article 8 and the Bad Leaver Price which would have applied at the time of such transfer.

Art. 9. Fair Price.

9.1. "Fair Price" means:

9.1.1. in respect of those Leavers other than the Executive Managers the price per Class B Ordinary Share which the Board determines in good faith to be the market value for the Class B Ordinary Shares applying, where there is one, the preceding six-monthly valuation made by the Board and otherwise applying the principles as set out below as at the date of the Compulsory Transfer Notice (the "Determined Price") (and such Determined Price shall be final and binding on any such Leaver); or

9.1.2. in respect of any of the Executive Managers becoming Leavers, the price per Class B Ordinary Share as at the date of the Compulsory Transfer Notice agreed within 21 days of service of the Compulsory Transfer Notice (or such longer period as the Board may determine) or, in the absence of such agreement, the Fair Price shall be the price as at such date certified in writing by the Valuer as being in their opinion the fair value of the Shares as between a willing seller and a willing buyer based on an arm's length terms sale of 100% of the Shares in the Company (with no discount to reflect the fact that the Shares comprise a minority or that there are restrictions applying to the Shares) applying the provisions of Article 24.3. The costs of the Valuer shall be borne by the Company unless the price determined by the Valuer is less than 90% of the amount the Board had proposed to the Leaver as the Fair Price above in which case the costs shall be borne by the Leaver.

9.2. Where a Valuer is to be appointed under Article 9.1., the identity of and the terms of engagement of the relevant Valuer shall not require the agreement of the relevant Leaver.

Art. 10. Drag-Along.

10.1. Subject to the remaining provisions of this Article 10 and the provisions of Article 11, the holders of 50% or more of the Class A Ordinary Shares (in this Article 10, the "Seller") may agree to sell or transfer (the "Relevant Sale") Shares representing more than 50% of the voting rights in the Company to any person whatsoever (together with persons acting in concert therewith) (in this Article 10, the "Buyer") provided that the Buyer is a bona fide arm's length purchaser. If such Relevant Sale becomes or is anticipated to become unconditional in all respects, the Buyer may by written notice to the Company served either before or no later than 60 days after the Relevant Sale becomes unconditional in all respects require the Company as agent for the Buyer to serve notices (in this Article 10, each a "Compulsory Acquisition Notice") on some or all of the Shareholders specified by the Buyer as being Shareholders who are not at that time participating in such Relevant Sale (the "Remainder Shareholders") requiring them to sell all (but not some only) of their Shares to the Buyer or a person or entity nominated by the Buyer at a consideration per Share (including any contingent or deferred

consideration) (insofar as it can be ascertained at the date of the Compulsory Acquisition Notice) which is (i) not less than the consideration payable to the Seller in respect of their Shares of the same class, (ii) has, in the case of other classes of Shares, been certified by the Board, acting in good faith to be the appropriate price for such class of Shares by having applied the price payable for the Seller's Shares to determine an imputed price for 100% of the Shares and applying Article 24.3. to such amount, and (iii) in the same form, it being recognised that such consideration payable to the Seller may have been reduced by the Buyer agreeing to pay costs associated with the Relevant Sale and the consideration payable to the Remainder Shareholders shall be the net amount per Share received by the Seller with the allocation of costs among the Shareholders being determined in accordance with an agreement among the Shareholders and binding upon the Company (if any). The Company shall serve the Compulsory Acquisition Notices forthwith upon being required to do so and the Remainder Shareholders shall thereafter not be entitled to transfer their Shares to anyone except the Buyer or a person identified by the Buyer. Each Compulsory Acquisition Notice shall specify the same date (being not less than 7 and not more than 21 days after the date of the Compulsory Acquisition Notice) for the completion of the relevant transfer of Shares to the Buyer (the "Proposed Compulsory Acquisition Completion Date"). The "Compulsory Acquisition Completion Date" shall be the date on which the Buyer completes the purchase of the Shares with the Remainder Shareholders (being a date on or after the Proposed Compulsory Acquisition Completion Date and being a date on or after (but not before) the date upon which the transfer of Shares under the Relevant Sale completes).

10.2. The Buyer shall be ready and able to complete the purchase of all Shares in respect of which a Compulsory Acquisition Notice has been given on the Proposed Compulsory Acquisition Completion Date. Any transfer pursuant to a Compulsory Acquisition Notice shall not require the relevant Remainder Shareholders to give a Transfer Notice.

10.3. If, in any case, a Remainder Shareholder shall not on or before the Compulsory Acquisition Completion Date have transferred his Shares to the Buyer or a person identified by the Buyer against payment of the price therefor:

10.3.1. the Board shall authorise any person to execute and deliver on his behalf any necessary transfer in favour of the Buyer or the person identified by the Buyer;

10.3.2. the Company shall receive the consideration in respect of such Shares; and

10.3.3. the Company shall (subject to the transfer being duly stamped, to the extent applicable) cause the name of the Buyer or the person identified by the Buyer to be entered into the register of Shareholders as the holder of the relevant Shares.

The Company shall hold the consideration in trust for the Remainder Shareholder but shall not be bound to earn or pay interest thereon. The issue of a receipt by the Company for the consideration shall be a good receipt for the price for the relevant Shares. The Company shall apply the consideration received by it in payment to the Remainder Shareholder against delivery by the Remainder Shareholder of the certificate (if any has been issued) in respect of the Shares transferred or an indemnity in respect of the same in form and substance acceptable to the Company. After the name of the Buyer or the person identified by the Buyer has been entered in the register of Shareholders in purported exercise of the aforesaid powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

10.4. For the avoidance of doubt, nothing in these Articles shall prevent the issue of a new Compulsory Acquisition Notice immediately prior to or following the lapse or withdrawal of an existing Compulsory Acquisition Notice in which case such newly served notice shall supersede and revoke any earlier such notice, notwithstanding that the relevant acceptance and purchase period as may be designated in the original Compulsory Acquisition Notice may not have expired.

10.5. The provisions of this Article 10 shall apply mutatis mutandis on a transfer by the shareholders of Riviera Topco S.a r.l. of shares in the capital of Riviera Topco S.a r.l. or any intermediate holding company through which they indirectly hold Shares in the Company which, on a look-through basis, represent Shares to which more than 50% of the voting rights attach such that the transferee(s) of such shares in Riviera Topco S.a r.l) (or other holding company, as applicable) shall be entitled to require a transfer of Shares by the Shareholders of the Company under the terms of this Article 10 as if the transfer were a transfer of Shares. The value attributable to the Shares required to be transferred on application of this Article 10.5. shall be determined by assuming that the purchase price for the shares in the capital of Riviera Topco S.a r.l. (or other intermediate holding company, as applicable) to be transferred were for the relevant proportion of the Riviera Topco S.a r.l.'s Shares and then applying the principles of Article 24.3. to determine the price per Share of each class for the purposes of this Article 10.

Art. 11. Tag-Along.

11.1. If (unless Riviera Topco S.a r.l. and any other Shareholder who is qualified as an Investor pursuant to an agreement among the Shareholders and binding upon the Company (if any) (the "Investors") elect to, and do operate, the provisions of Article 10 to call for the transfer of such Shares) at any time an Investor (the "Proposed Seller") proposes to sell to any bona fide third party, on arm's length terms, in one or a series of related transactions, a Compulsory Purchase Interest (a "Proposed Sale"), the Proposed Seller shall give written notice to the holders of Shares (the "Other Holders") of any Proposed Sale at least 10 Business Days prior to the proposed date of completion thereof. Such notice shall set out, to the extent not described in any accompanying documents, the identity of the proposed buyer (the "Proposed Buyer"), the sale price and other terms and conditions of payment, the proposed date of sale and the number of Shares to be acquired by the Proposed Buyer.

11.2. The Proposed Sale may not be completed unless the Proposed Buyer has unconditionally offered to buy the same proportion of each class of Shares held by the Other Holders as the proportion of Shares the subject of the Proposed

Sale represent of the Investor's total holding of Shares immediately prior to the Proposed Sale on the same terms and conditions as apply to the Proposed Sale. Such offer shall remain open for acceptance for not less than 21 days and shall be capable of acceptance in whole or in part.

11.3. An Other Holder is responsible for his or its share of the costs of the Proposed Sale in accordance with an agreement among the Shareholders and binding upon the Company (if any). The price to be received by each selling Shareholder pursuant to this Article 11 shall be determined by applying the principles of Article 24.3. in respect of the total purchase price.

11.4. The Directors shall refuse to register any purported transfer by the Proposed Seller to the Proposed Buyer unless Article 11 has been complied with.

11.5. The provisions of this Article 11 shall apply mutatis mutandis on a transfer by the shareholders of Riviera Topco S.a r.l. of shares in the capital of Riviera Topco S.a r.l. (or any intermediate holding company through which they hold Shares) which, on a look-through basis represent Shares to which more than 50% of the voting rights attach such that Shareholders in the Company shall be entitled to require the transferee(s) of shares in Riviera Topco S.a r.l. (or any intermediate holding company, as applicable) to acquire their Shares under the terms of this Article 11 as if the transfer of shares in the Investor were a transfer of Shares. The value attributable to the Shares to be transferred on application of this Article 11.5. shall be determined by assuming that the purchase price for the shares in Riviera Topco S.a r.l. (or other intermediate holding company, as applicable) were for the relevant proportion of the Riviera Topco S.a r.l.'s Shares and then applying the principles of Article 24.3. to determine the price per Share of each class for the purposes of this Article 11.

Art. 12. Increase of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 25 hereof.

Art. 13. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any Shareholder may participate and vote in any meeting of Shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 14. Annual general meeting of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of June in each year at 11:00 (Luxembourg time) and for the first time in 2014.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 15. Board of directors. The Company shall be managed by the board of directors (the "Board") composed of three members (the "Directors") at least who need not be Shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the Shareholders for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The Directors shall be eligible for re-election.

Any Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 16. Procedures of meeting of the Board. The Board will choose from among its members a chairman (the "Chairman"), and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the Shareholders.

The Board shall meet upon call by the Chairman or two Directors at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board, but in his absence the Shareholders or the Board may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each Director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the Directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by fax, cable, telegram or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another Director as his proxy. One Director may represent one or more Directors.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

Any Director may participate in any meeting of the Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 17. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or (ii) two Directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary (if any) or by two Directors.

Art. 18. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

The Board may establish any committee for which it shall appoint the members, determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the Board who may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 19. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two Directors or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.

Art. 20. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) who need not be a Shareholder. The statutory auditor shall be elected by the Shareholders for a period of maximum six (6) years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2013.

Art. 22. Distributions of profits.

22.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

22.2. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with these Articles and in particular with Article 22.6. and without ever exceeding the amount proposed by the Board.

22.3. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the Board and such distributions shall be made in accordance with the provisions of Article 23.2.

22.4. The Share premium account may be distributed to the Shareholders of that class of Shares to which such Share premium relates and upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions of these Articles. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the Share premium account to the legal reserve account.

22.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

22.6. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distributions will be taken by the Shareholders or the Board (as the case may be) in accordance with Article 23.2..

22.7. The provisions of this Article 22.7. shall have effect as rights attaching to the Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares in relation to any proposed Ratchet Event such that the value attributable to the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares shall be reallocated in accordance with the following table and provisions (to the extent applicable):

In this Article 22.7.:

"B%" means the percentage of the total number of Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares represented by the Class B Ordinary Shares immediately prior to application of the calculations in this Article 22.7. where such percentage shall be expressed as an integer plus up to 5 decimal places (for example, 12.50000% shall be expressed as 12.50000);

"Cash Flow" or "CF" means:

(a) subscription monies paid to the relevant member of the Group in respect of all Relevant Securities (including, for the avoidance of doubt, any premium paid);

(b) dividends or interest (including default interest, penalties and other payments) paid by the relevant Member of the Group in respect of any Relevant Securities from the date of their issue to and including the Calculation Date;

(c) redemption monies paid by the relevant member of the Group on the redemption or repayment of any Relevant Securities redeemed or repaid on or prior to the Calculation Date; and

(d) monies paid by the relevant member of the Group on a return of capital in respect of any Relevant Securities on or prior to the Calculation Date,

provided that no payment to or by the relevant members of the Group shall be counted more than once and where payments by the relevant member of the Group will be treated as positive and payments to the relevant member of the Group will be treated as negative (and for the avoidance of doubt, the value of the Relevant Securities that are not being redeemed/repaid on or prior to the Calculation Date will not be included within the meaning of Cash Flow);

"Cash Equivalent" means, in relation to any deferred consideration, the sum determined by the Board in good faith as being in their opinion the current value of the right to receive that consideration and, in relation to any non-cash consideration, the sum determined by the Board in good faith as being in their opinion the current market value of that non-cash consideration which determination shall not be subject to challenge save in the case of manifest error;

"Calculation Date" means the date of the first occurring Calculation Event;

"Calculation Event" means a Listing, a Sale, a Liquidation or a Qualifying Redemption;

"Liquidation" means the making of a winding up order by the court or the passing of a resolution by the Shareholders that the Company be wound up;

"Listing" means the admission of the Company's equity securities to trading on the London Stock Exchange PLC, the Alternative Investment Market or any Recognised Investment Exchange or any investment exchange and "list" and "listed" shall be construed accordingly;

"Market Capitalisation" or "MC" means:

(i) in the case of Listing, the market value of the Shares in issue determined by reference to the new issue price of any shares to be issued on Listing or, if there is no new issue, the price at which any such shares are to be placed or offered for sale for the purposes of Listing less such proportion of market value as shall be equal to the proportion which the total number of such shares to be issued on Listing will, immediately following their issue, bear to the total number of such shares then in issue;

(ii) in the case of a Sale, the aggregate cash consideration payable by the relevant purchasers for the Relevant Securities (on the assumption that the entire issued share capital of the Company is acquired by them pursuant to the Sale) plus, to the extent that the consideration shall be payable otherwise than in cash or shall be payable on deferred terms, the Cash Equivalent of that consideration; and

(iii) in the case of a Liquidation, the aggregate amount, including the Cash Equivalent of any non-cash consideration, which the holders of the Relevant Securities will receive on completion of the Liquidation;

plus, in each case, the aggregate value of any Relevant Securities that remain outstanding after the Calculation Date and have not been taken into account in calculating Market Capitalisation as set out in (i), (ii) or (iii) above (as appropriate);

""Project CoC Return" means the multiple resulting from dividing the aggregate of all positive Cash Flows with the aggregate of all negative Cash Flows (and so if positive Cash Flows are €200 and negative Cash Flows are €100 the Project CoC Return is expressed as "x2");

"Qualifying Redemption" means a redemption of shares following the sale of the whole or substantially the whole of the business and undertaking of the Group;

"Relevant Securities" means:

(i) the Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares;

(ii) any equity or debt securities (including, by way of example only, PECs and/or CPECs if any have been issued) issued by or loans made to any member of the Group at any time after the Subscription Date and prior to the Calculation Date in which any or all of the direct or indirect Shareholders of the Company as at 9 July 2013 participate (and, for the avoidance of doubt, the whole issue of such securities/loan shall be included in Relevant Securities notwithstanding that not all of the relevant issue/loan is provided by one or more of the direct or indirect Shareholders of the Company participate);

"Sale" means the acquisition of more than 50% of the voting rights by any person (or by persons who in relation to each other are acting in concert); and

"Subscription Date" means 9 July 2013.

22.7.1. Calculations

1.1. The Board shall at least 14 days prior to any anticipated Calculation Date:

- (a) procure that the calculations provided for in paragraph 1.2. below be made;
- (b) notify the Investor Directors and the Management Representative(s) of the results of such calculations.

1.2. For the purposes of the Ratchet, the calculations set out in this paragraph shall be carried out by the Board in good faith (and such determinations of the Board shall be final and binding on the parties save in the case of manifest error).

- (a) The amount of positive and negative Cash Flow as at the Calculation Date shall be determined.
- (b) The MC shall be calculated.

(c) An amount equal to MC shall be added to and deemed to be positive Cash Flow (ensuring no double counting) and the Project CoC Return shall be determined.

(d) If the Project CoC Return is less than 2.25x in respect of a Calculation Date falling on or prior to the fourth anniversary of the Subscription Date or is less than 2.5x in respect of a Calculation Date falling on or prior to the fifth anniversary of the Subscription Date the ratchet shall not operate.

(e) If the Project CoC Returns set out in (d) above are exceeded then B% shall be increased by the amount set out in the relevant column (based on the Calculation Date) in the row in which the Project CoC Return is shown in the Appendix. By way of example only, if B% is 12.5 and there is a Project CoC Return of 2.95x in year three then B% shall be increased to 19.65% (ie. 12.5% plus 7.15%).

22.7.2. Change in Circumstances

If, after any calculations as referred to in paragraph 1.2 have been made, there shall be any change in the MC or the positive or negative Cash Flows the procedures set out in the preceding paragraphs of this Article 22.7. shall be repeated (as often as required) and the calculations recomputed accordingly (unless the holders of 50% of the Class A Ordinary Shares and 50% of the Class B Ordinary Shares have agreed to fix the amounts notwithstanding any such movement).

22.7.3. Project CoC Return Table

Project CoC Return (to fall within a row the number in that row has to be achieved and so a Project CoC Return of 2.34x shall result in using row 7)	Calculation Date on or prior to the 4 th anniversary of the Subscription Date	Calculation Date after the 4 th anniversary of the Subscription Date
2.00x	n/a	n/a
2.05x	n/a	n/a
2.10x	n/a	n/a

2.15x	n/a	n/a
2.20x	n/a	n/a
2.25x	0.50%	n/a
2.30x	0.98%	n/a
2.35x	1.45%	n/a
2.40x	1.93%	n/a
2.45x	2.40%	n/a
2.50x	2.88%	0.50%
2.55x	3.35%	0.98%
2.60x	3.83%	1.45%
2.65x	4.30%	1.93%
2.70x	4.78%	2.40%
2.75x	5.25%	2.88%
2.80x	5.73%	3.35%
2.85x	6.20%	3.83%
2.90x	6.68%	4.30%
2.95x	7.15%	4.78%
3.00x	7.63%	5.25%
3.05x	8.10%	5.73%
3.10x	8.58%	6.20%
3.15x	9.05%	6.68%
3.20x	9.53%	7.15%
3.25x	10.00%	7.63%
3.30x	10.00%	8.10%
3.35x	10.00%	8.58%
3.40x	10.00%	9.05%
3.45x	10.00%	9.53%
3.50x	10.00%	10.00%

Art. 23. Dissolution and Liquidation.

23.1. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

23.2. After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the capital and assets of the Company or a liquidation or other return of capital for distribution shall be distributed as follows:

23.2.1. first, to the holders of the Class A Ordinary Shares until the holders of the Class A Ordinary Shares have received, in respect of the Class A Ordinary Shares, an aggregate sum which, when added to all amounts previously distributed or paid by the Company in respect of the Class A Ordinary Shares, is equal to the amount subscribed therefor (including share premium paid) plus such amount as is necessary to give the holders of the Class A Ordinary Shares an amount equal to a 10% pa, compounding annually on each anniversary of 9 July 2013, return on such amount. Distributions under this paragraph a) shall be made to the holders of the Class A Ordinary Shares pro rata to the number of Class A Ordinary Shares held by each. For the purposes of this paragraph a), each holder of Class A Ordinary Shares shall be deemed to have held the Class A Ordinary Shares then held by him from the date they were first issued and shall be deemed to have received all distributions and payments made by the Company in respect of such Class A Ordinary Shares from the date of their issue. The Company shall determine in good faith the amount which is necessary to result in any holder of Class A Ordinary Shares having received the aggregate amount to which they are entitled in accordance with this Article 23.2. and, save in the case of manifest error, the Company's determinations shall be final and binding on all persons;

23.2.2. second, to the holders of the Class C Ordinary Shares, such amounts as is necessary to give them a return equal to the subscription price paid therefor (including any share premium paid); and

23.2.3. thereafter (after application of Article 22.7., if applicable), amongst the holders of the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares pro rata to the number of Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares (treating them together, for these purposes only, as a single class) held by each until €5,000,000,000 has been so distributed; and

23.2.4. thereafter, Article 23.2.3. shall continue to apply save that the holders of Class C Ordinary Shares shall be entitled to receive 0.1% of the amount payable to the holders of the Class A Ordinary Shares in excess of such €5,000,000,000 pro rata to the number of Class C Ordinary Shares held by each.

23.3. On a Sale of 100% of the Shares in issue at any time, the aggregate consideration proposed to be paid in respect of the Shares shall, for the purposes of determining the respective amounts to be allocated to each class of Shares only, be treated as if it were a sum being paid by the Company on a Liquidation and the provisions of Articles 23.2. and Article 22.7. shall (therefore) be applied so as to determine the price per Share in respect of each class of Share.

Art. 24. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and these Articles.

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the legislation applicable to commercial companies.

Art. 26. Conflict with shareholders' agreement (if any). To the extent that any conflict exists between these Articles and any agreement (if any) among the Shareholders and binding upon the Company, then to the extent permitted by law, the terms of such agreement shall govern, save in relation to the economic rights attaching to the Shares in which case these Articles will govern.

Art. 27. Definitions. "Anniversary" means the anniversary of the date upon which the relevant Leaver first became a Shareholder;

"Articles" means the articles of association of the Company;

"Bad Leaver" means a Leaver where the cessation of employment and / or directorship(s) is as a result of the relevant member:

(a) resigning (other than as a result of permanent incapacity due to ill health) or giving notice of the termination of his employment;

(b) a failure by that person to agree to renew his employment (or directorship) (on terms equivalent to those previously in place) with a relevant member of the Group after the expiry of any fixed term contract of employment;

(c) being summarily dismissed in circumstances where the Company is not liable to pay him compensation for breach of contract in relation to the cessation of his employment and / or directorship (but for the avoidance of doubt excluding any compensation required by statute or statutory instrument); or

(d) he becomes a Leaver in circumstances where he was or was treated as a Good Leaver or an Intermediate Leaver but within 12 months or, in the case of James Lambert or Ibrahim Najafi only, 24 months of having been treated as a Good Leaver or an Intermediate Leaver

(i) he breaches the restrictive covenants contained in any an agreement among the Shareholders and binding upon the Company (if any) and/or his employment or service contract; and/or

(ii) it subsequently emerges that, prior to becoming a Leaver, circumstances existed which would have entitled the relevant member of the Group to terminate his employment as a Bad Leaver;

"Chief Executive Officer" means the person, as at the date hereof being Ibrahim Najafi, fulfilling the role of chief executive officer of the Group;

"Collateralised Loan Notes" means the cash collateralised loan notes which may be issued by the Company;

"Compulsory Purchase Interest" means an interest (direct or indirect) in Shares carrying more than 50 per cent. of voting rights in the Company;

"Employee Member" means any Shareholder who is a trust for the benefit of employees of the Group, any Shareholder who is or was an employee of any member of the Group and any person who acquired Shares from any such Shareholder pursuant to a Permitted Transfer;

"Executive Chairman" means the person, as at the date hereof being James Lambert, fulfilling the role of executive chairman of the Group;

"Executive Managers" means James Lambert, Ibrahim Najafi, Robert Bigley and Andy Finneran;

"Exit" means a Sale or Listing in respect of the Company;

"Family Settlement" means in relation to any Employee Member any trust or trusts (whether arising under a settlement inter vivos or a testamentary disposition by whomsoever made or on intestacy) under which no immediate beneficial interest in the shares in question is, for the time being, vested in any person other than the Employee Member concerned and/or his Privileged Relations;

"Good Leaver" means a Leaver where the cessation of employment is as a result of any of the following circumstances:

(a) death;

(b) permanent incapacity due to ill health; or

(c) the member of the Group employing the Leaver ceases to be a member of the Group and he continues his employment with such company; or

(d) a Leaver who is treated as a Good Leaver pursuant to Article 8.5.;

"Group" means the direct and indirect subsidiaries of the Company from time to time and "member of the Group" shall be construed accordingly;

"Intermediate Leaver" means a Leaver who is neither a Good Leaver nor a Bad Leaver;

"Investor Director(s)" means a Director designated an Investor Director;

"Investor Director Consent" means the written consent of an Investor Director;

"Leaver" means any holder of Shares (or person on behalf of whom Shares are held by any employee benefit trust) who is employed by and/or is a director of the Company or a relevant member of the Group from time to time (other than an Investor Director) and who serves or is served with notice of termination of his employment and/or directorships with all members of the Group by whom he is employed or of which he is a director or who dies or who ceases to be an employee and/or director of the Company or any such member of the Group (whether or not his contract of employment is validly terminated and/or whether or not such termination is wrongful or unfair or otherwise) or who ceases to be an employee and/or director of a member of the Group because such member of the Group ceases to be a member of the Group and does not continue (or is not immediately re-employed) as an employee and/or director of the Company or any such member of the Group. Any reference to a Leaver shall include any person who becomes entitled to a Leaver's Shares by transmission following the death or bankruptcy of a Leaver;

"Liquidation" means the making of a winding up order by the court or the passing of a resolution by the Shareholders that the Company be wound-up;

"Listing" means the admission of the Company's equity securities (or those of a holding company or subsidiary of the Company) to trading on the London Stock Exchange PLC, the Alternative Investment Market or any Recognised Investment Exchange or any investment exchange and "list" and "Listed" shall be construed accordingly;

"Management Representative(s)" means the Executive Chairman for so long as the role is an executive one and the Chief Executive Officer, acting together, and if the role of Executive Chairman ceases to be an executive one then the Chief Executive Officer;

"Non-employee Member" means any Shareholder who is not an Employee Member;

"Original Employee Member" means each Employee Member other than an Employee Member who became an Employee Member by reason of a Permitted Transfer;

"Permitted Transfer" means a transfer of Shares pursuant to Article 7;

"Permitted Transferee" means, in respect of any Employee Member, any Privileged Relation or Family Settlement of that Employee Member and in respect of Riviera Topco S.a r.l., any person to whom they transfer securities in the Company pursuant to Articles 7.1.1., 7.1.2. or 7.1.8.;

"Privileged Relation" means, in respect of any Employee Member, the parent or spouse or brother or sister of the Employee Member or any lineal descendent of the Employee Member and for these purposes the step-child or adopted child of any person shall be deemed to be that person's lineal descendent;

"Ratchet Event" means an Exit or a Liquidation;

"Sale" means the acquisition by any person (or persons who in relation to each other are acting in concert) (other than Riviera Topco S.a r.l.) of 50% or more of the Class A Ordinary Shares of the Company;

"Termination Date" means, in respect of any Leaver, the later of the date upon which (i) the contract of employment or appointment as director of the relevant Leaver terminated and (ii) the date upon which the relevant Leaver ceased to be employed by or a director of the relevant member of the Group (in each case whether or not such termination or cessation was lawful, wrongful, unfair or otherwise);

"Valuer" means the auditors of the Company or, in the event of their being unwilling or unable to act or at the option of the Company, an independent firm of chartered accountants in each case acting as an expert and not as an arbiter;

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about nine hundred euros (EUR 900.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Riviera Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg Actionnaire Unique») immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous

le numéro B 177.014, représentée par Me Patrick SANTER, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 9 juillet 2013 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte), étant l'actionnaire unique de Riviera Midco S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, constituée le 22 avril 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.023, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2013, numéro 1519 (la «Société»).

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt mille euros (80.000 EUR) représenté par huit millions (8.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

II. L'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les actions émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent être prises valablement par lui sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1. (i) modification de la valeur nominale des actions de la Société d'un centime d'euro (0,01 €) à cinq centimes d'euro (0,05 €),

(ii) reclassification des un million six cent mille (1.600.000) actions de la Société, d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune en un million six cent mille (1.600.000) actions de Classe A d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune, assorties des droits et obligations indiqués dans les Statuts Modifiés et Refondus mentionnés ci-dessous,

(iii) création des actions de classe B et des actions de classe C, et détermination des droits et obligations de celles-ci, tel qu'indiqué dans les Statuts Modifiés et Refondus mentionnés ci-dessous;

(iv) création d'un capital social autorisé de la Société de cinquante-six mille trois cent vingt-cinq euros (56.325 €) supplémentaires, composé de huit cent soixante-quinze mille (875.000) actions de classe A, cent vingt-cinq mille (125.000) actions de classe B et cent vingt-six mille cinq cents (126.500) actions de classe C supplémentaires, d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune; et reconnaissance et approbation du rapport établi par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales concernant le prix, le cas échéant, auquel ces actions de n'importe quelle classe de la Société peuvent être émises si elles sont émises moyennant une contrepartie en numéraire dans la mesure où ces émissions sont réalisées sans réserver de droits préférentiels de souscription des actionnaires existants,

(v) réduction du capital social émis de la Société d'un montant de trente-huit mille quatre cent soixante-neuf euros et quarante-cinq centimes (38.469,45 EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (80.000 EUR) à quarante et un mille cinq cent trente euros et cinquante-cinq centimes (41.530,55 EUR), sans paiement aux actionnaires de la Société, par l'annulation de sept cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt-neuf (769.389) actions de classe A pour un montant total de trente-huit mille quatre cent soixante-neuf euros et quarante-cinq centimes (38.469,45 EUR) et affectation dudit montant au compte de prime d'émission de la Société, et

(vi) modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité, tout en tenant compte, entre autres choses, des points ci-dessus, déterminant notamment les droits économiques attachés aux actions de classe A, aux actions de classe B et aux actions de classe C de la Société, de la création d'un capital social autorisé et la réduction du capital, ainsi que des autres modifications énoncées dans les statuts modifiés et refondus, substantiellement sous la forme annexée aux procurations pour la présente Assemblée (les «Statuts Modifiés et Refondus»).

Après que l'assemblée a approuvé ce qui précède, l'Actionnaire Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier la valeur nominale des actions de la Société d'un centime d'euro (0,01 €) à cinq centimes d'euro (0,05 €), de sorte que l'Actionnaire Unique détiendra un nombre d'actions qui est cinq fois inférieur au nombre d'actions qu'il détient actuellement.

L'Actionnaire Unique a décidé de reclassifier les un million six cent mille (1.600.000) actions de la Société, d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) en un million six cent mille (1.600.000) actions de Classe A d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune, assorties des droits et obligations indiqués dans les Statuts Modifiés et Refondus mentionnés ci-dessous.

L'Actionnaire Unique a décidé de créer des actions de classe B et des actions de classe C, dont les droits et obligations sont indiqués dans les Statuts Modifiés et Refondus mentionnés ci-dessous.

L'Actionnaire Unique a décidé de créer un capital social autorisé de la Société de cinquante-six mille trois cent vingt-cinq euros (56.325 €) supplémentaires, composé de huit cent soixante-quinze mille (875.000) actions de classe A, cent vingt-cinq mille (125.000) actions de classe B et cent vingt-six mille cinq cents (126.500) actions de classe C supplémentaires (les «Actions Autorisées») d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune.

Concernant ladite création du capital social autorisé de la Société, un rapport établi par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) concernant le prix, le cas échéant, auquel les Actions Autorisées de la Société peuvent être émises, si elles sont émises moyennant une contrepartie en numéraire dans la mesure où ces émissions sont réalisées sans réserver de droits pré-

férentiels de souscription des actionnaires existants, est reconnu et approuvé. Il est décidé que ce rapport a respecté ledit article 32-3(5)

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de trente-huit mille quatre cent soixante-neuf euros et quarante-cinq centimes (38.469,45 EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (80.000 EUR) à quarante et un mille cinq cent trente euros et cinquante-cinq centimes (41.530,55 EUR), sans paiement aux actionnaires de la Société, par l'annulation de sept cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt-neuf (769.389) actions de classe A pour un montant total de trente-huit mille quatre cent soixante-neuf euros et quarante-cinq centimes (38.469,45 EUR) et affectation dudit montant au compte de prime d'émission de la Société.

Ensuite, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société dans leur intégralité tout en tenant compte, entre autres choses, des points ci-dessus, déterminant notamment les droits économiques attachés aux actions de classe A, aux actions de classe B et aux actions de classe C de la Société, de la création d'un capital social autorisé et de la réduction de capital, ainsi que des autres modifications énoncées dans les statuts modifiés et refondus, substantiellement sous la forme annexée aux procurations pour la présente Assemblée (les «Statuts Modifiés et Refondus»).

STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les Actionnaires une société anonyme sous la dénomination de «Riviera Midco S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des Actionnaires statuant selon les modalités requises en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 25 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, d'acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, d'obligations convertibles et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations, certificats d'actions privilégiées, convertibles ou non, bons de souscription, titres obligataires et certificats de créance.

De manière générale, elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de titres ou autrement, y compris en amont ou latéralement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la commune de Luxembourg par décision du Conseil. Il peut être créé, par décision du Conseil, des succursales ou d'autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital émis de la Société est fixé à quarante et un mille cinq cent trente euros et cinquante-cinq centimes (41.530,55 €) divisé en (i) huit cent trente mille six cent onze (830.611) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A»), (ii) zéro (0) action ordinaire de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B») et (iii) zéro (0) action ordinaire de classe C (les «Actions Ordinaires de Classe C») et avec les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B, les «Actions» et les porteurs de celles-ci, les «Actionnaires»), d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune et assorties des droits et obligations indiqués dans les présents Statuts.

Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à cinquante-six mille trois cent vingt-cinq euros (56.325 €) supplémentaires représenté par huit cent soixante-quinze mille (875.000) actions de classe A, cent vingt-cinq mille (125.000) actions de classe B et cent vingt-six mille cinq cents (126.500) actions de classe C supplémentaires, d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune. L'autorisation d'émettre des Actions n'importe quelle classe issues du capital social autorisé mais non émis sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 9 juillet 2013.

Le Conseil, ou tout délégué dûment nommé par le Conseil, peut de temps à autre émettre des Actions de n'importe quelle classe dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les conditions, y compris le prix d'émission, fixés par le Conseil ou son/ses délégué(s) à sa/leur discrétion sans réserver de droits préférentiels de souscription aux Actionnaires existants. Les Actionnaires autorisent le Conseil à renoncer, à supprimer ou à limiter tout droit préférentiel de souscription qu'ils détiennent en vertu de la loi, dans la mesure où il estime que cette renonciation, suppression ou limitation est souhaitable pour toute émission d'Actions issues du capital social autorisé mais non émis.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable et sera attachée à une classe ou catégorie particulière d'Actions.

Les Actions seront émises sous forme nominative.

Les Actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle l'ensemble des avis et communications pourra être envoyé. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent à tout moment modifier leur adresse telle qu'elle est inscrite dans le Registre des Actionnaires en informant par écrit la Société de temps à autre. La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actionnaires comme le véritable propriétaire de ces Actions.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Action(s) est/sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette/ces Action(s) devront nommer un seul mandataire pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. Si aucun mandataire n'est nommé à cet effet, tous les droits attachés à cette/ces Action(s) seront alors suspendus.

Les certificats confirmant cette inscription peuvent être remis aux Actionnaires.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites énoncées par la loi.

Art. 6. Cession des Actions - Généralités. Les Cessions d'Actions seront effectués par la remise à la Société du/des certificat(s) émis concernant les Actions ainsi que d'un instrument de cession satisfaisant la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites dans le Registre des Actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes détenant les procurations appropriées.

Aucune cession d'Actions, ou d'intérêts dans les Actions, ou aucune cession de titres émis par un membre du Groupe, ou d'intérêts dans ces titres, ne pourra être réalisée, sauf en vertu d'un pacte conclu entre les Actionnaires et engageant la Société (le cas échéant) ou tel que prévu par les Statuts.

Les Actionnaires s'engagent solidairement par les présentes à ne pas octroyer de sûreté sur, créer d'intérêts dans ou avoir l'intention de négocier ou de céder tout intérêt dans, toute Action ou Obligation Adossée à des Prêts ou tout titre émis par un membre du Groupe à une personne autrement que, concernant les Actions uniquement, conformément aux Articles 7, 8, 10 et 11.

Sauf disposition expresse contraire d'un pacte conclu entre les Actionnaires, la Société s'engage à ce que personne ne soit inscrit comme porteur d'Actions avant qu'il/elle n'ait adhéré à un pacte conclu entre les Actionnaires et engageant la Société (le cas échéant).

Art. 7. Cessions Autorisées.

7.1. Les cessions d'Actions suivantes peuvent être effectuées sans restriction quant au prix ou autrement et sans que, sauf dans le cas de l'article 7.1.9 ci-dessous, les dispositions de l'article 11 ne s'appliquent, à savoir les transferts effectués:

7.1.1. par tout Actionnaire étant une société à une société holding de cette société ou toute filiale directe ou indirecte d'une telle société holding;

7.1.2. par tout Actionnaire étant une société dont les actionnaires sont un ou des fond(s) aux entités comprenant ce (s) fond(s) ou le(s) gérant(s) de ce(s) fond(s);

7.1.3. par tout Membre Non-Employé détenant des Actions en tant que mandataire ou en fiducie (que ce soit directement ou indirectement) pour un système d'actionnariat du personnel à un autre mandataire ou fiduciaire du même système;

7.1.4. par tout mandataire ou fiduciaire à tout autre mandataire ou fiduciaire du même bénéficiaire ou par tout mandataire ou fiduciaire au bénéficiaire pour le compte duquel ils détiennent des Actions;

7.1.5. par tout Membre Employé Originel à toute personne ayant le Consentement d'un Administrateur Investisseur;

7.1.6. par tout Membre Employé Originel à tout Cessionnaire Autorisé (toujours sous réserve que ce cessionnaire respecte le dernier paragraphe de l'article 6 et de l'engagement que ce cessionnaire sera lié par les dispositions d'un pacte conclu entre les Actionnaires et engageant la Société (le cas échéant) et les Statuts comme si ce cessionnaire était le Membre Employé Originel et que les Actions transférées restaient entre les mains du Membre Employé Originel);

7.1.7. par les fiduciaires de toute Fiducie établi au profit d'employés ou d'administrateurs (ou d'anciens employés ou administrateurs) aux bénéficiaires de ce trust (ou l'un d'entre eux) pouvant être approuvé par un Administrateur Investisseur et/ou par tout Actionnaire aux trustées de ce trust à détenir en fiducie au profit des bénéficiaires du trust;

7.1.8. par toute institution financière ou un fond ou le gérant de tout fond:

(a) aux porteurs de parts dans, ou au mandataire ou trustée des porteurs de parts dans, ou associés dans, ou membres de ou investisseurs dans cette institution financière ou ce fond (selon le cas);

(b) au mandataire ou trustée de cette institution financière ou ce fond (selon le cas); et/ou

(c) à un autre fond (ou mandataire ou trustée d'un autre fond) qui est géré ou conseillé par le même gérant ou conseiller que le cédant ou par un membre du même groupe de sociétés de ce gérant ou conseiller; et/ou

7.1.9. par Riviera Topco S.à r.l. à toute personne, à condition qu'aucun transfert ne soit autorisé ou approuvé ou inscrit par le Conseil en vertu du présent Article 7.1.9. dans la mesure où cela entraînerait la détention par Riviera Topco S.à r.l. ensemble avec ses propres actionnaires (et les personnes à qui l'un d'eux a transféré des Actions autrement qu'en vertu du présent Article 7.1.9.) de 50% ou moins des droits de vote agrégés dans la Société.

7.2. Si toute personne à qui des Actions sont cédées en vertu des articles 7.1.1 à 7.1.8 ci-dessus cesse d'être dans la relation requise avec le cédant initial de ces Actions, ces Actions seront retransférées au cédant initial (ou à toute autre personne étant dans la relation requise avec le cédant initial) immédiatement après la cessation de cette relation.

Art. 8. Cession obligatoire.

8.1. Sous réserve de l'article 8.5., à tout moment après qu'un Sortant est devenu un Sortant jusqu'à l'expiration de 12 mois à compter de la Date de Résiliation, le Conseil peut signifier un avis écrit à ce Sortant et son/ses Cessionnaire(s) Autorisé(s) (le cas échéant) et toute personne détenant des Actions pour son (ou leur) compte, l'(ou les) obligeant à transférer tout ou partie des Actions Ordinaires de Classe B et des Actions Ordinaires de Classe C détenues par lui (ou eux) ou en son (ou leur) nom (un «Avis de Transfert Obligatoire») à la/aux personne(s) indiquée(s) dans l'Avis de Transfert Obligatoire, qui seront des personnes dans les catégories indiquées à l'article 8.2., au prix indiqué (le «Prix Indiqué») à l'article 8.3. Après signification d'un Avis de Transfert Obligatoire, le Sortant et son/ses Cessionnaire(s) Autorisé(s) (le cas échéant) et toute personne détenant des Actions en son (ou leur) nom seront tenus de transférer ces Actions conformément à l'Avis de Transfert Obligatoire dans les 14 jours suivant la signification de l'Avis de Transfert Obligatoire, étant entendu que, le cas échéant, cette période commencera après la fixation du Juste Prix. Toute référence ultérieure dans le présent article 8, à l'exception de l'article 8.3., à un Sortant signifiera le Sortant et son/ses Cessionnaire(s) Autorisé(s) (le cas échéant) et toute personne détenant des Actions en son (ou leur) nom.

8.2. Les personnes à qui le Conseil peut obliger un Sortant à transférer ses Actions Ordinaires de Classe B et Actions Ordinaires de Classe C sont:

8.2.1. les employés actuels ou futurs de la Société ou l'une de leurs filiales; et/ou

8.2.2. un trust établi au profit de ces employés ou anciens employés; et

8.2.3. seulement si aucune des personnes ci-dessus ne souhaite ou n'est en mesure d'acquérir la totalité des Actions faisant l'objet de l'Avis de Cession Obligatoire, à des Membres Non-Employés qui agiront comme détenteur temporaire et ce, seulement jusqu'à ce que le Conseil choisisse une personne mentionnée dans les catégories ci-dessus afin qu'elle acquière ces Actions.

8.3. Sous réserve de l'Article 8.6., un Avis de Cession Obligatoire livré en vertu de l'Article 8.1. devra prévoir que le Prix Indiqué concernant toute Action Ordinaire de Classe B soit:

8.3.1. concernant un Bon Sortant et son/ses Cessionnaire(s) Autorisé(s) (le cas échéant) et toute personne détenant des Actions en son (ou leur) nom, le Juste Prix;

8.3.2. concernant un Mauvais Sortant et son/ses Cessionnaire(s) Autorisé(s) (le cas échéant) et toute personne détenant des Actions en son (ou leur) nom, le prix le moins élevé des prix suivants:

(c) le prix payé pour ces Actions par le Sortant concerné (y compris toute prime d'émission payée); ou

(d) le Juste Prix; et

ce montant étant le «Prix du Mauvais Sortant»;

8.3.3. concernant un Sortant Intermédiaire et son/ses Cessionnaire(s) Autorisé(s) (le cas échéant) et toute personne détenant des Actions en son (ou leur) nom;

(a) le Prix du Mauvais Sortant pour les Actions Ordinaires de Classe B non acquises qu'ils détiennent; et

(b) le Juste Prix pour les Actions Ordinaires de Classe B acquises qu'ils détiennent.

Les Actions Ordinaires de Classe B seront «acquises» comme suit:

Date de Cessation du Contrat de Travail du Membre Employé	% d'Actions Ordinaires de Classe B non acquises	% des Actions Ordinaires de Classe B acquises
le jour du premier Anniversaire ou avant celui-ci	100%	0%
entre le premier Anniversaire (exclu) et le jour du deuxième Anniversaire (inclus)	75%	25%
entre le deuxième Anniversaire (exclu) et le jour du troisième Anniversaire (inclus)	50%	50%
entre le troisième Anniversaire (exclu) et le jour du quatrième Anniversaire (inclus)	25%	75%
après le quatrième Anniversaire	0%	100%

8.4. Un Avis de Cession Obligatoire délivré en vertu de l'article 8.1. devra prévoir que le Prix Indiqué concernant toute Action Ordinaire de Classe C faisant l'objet de l'Avis de Cession réputé, soit le prix payé à la Société pour ces Actions (y compris toute prime d'émission payée (le cas échéant)) lorsqu'elles ont été initialement émises par la Société.

8.5. Le Prix Indiqué agrégé dû à un Sortant et ses Cessionnaires Autorisés pour les Actions qu'ils sont obligés de céder en vertu du présent Article 8 devra être réglé en espèces.

8.6. Un avis écrit délivré à la Société et au Sortant (dans l'Avis de Cession Obligatoire ou autrement) avant l'expiration de 12 mois à compter de la Date de Résiliation, peut (i) indiquer que la totalité ou aucune des Actions Ordinaires de Classe B et/ou Actions Ordinaires de Classe C du Sortant doivent être cédées; et/ou (ii) indiquer qu'un Mauvais Sortant sera réputé Sortant Intermédiaire ou Bon Sortant aux fins du présent Article 8; et/ou (iii) indiquer qu'un Sortant Intermédiaire sera réputé Bon Sortant aux fins du présent Article 8; et/ou (iv) indiquer que le Prix Indiqué est supérieur à celui fixé conformément à l'Article 8.3. et, par avis écrit délivré au Sortant, l'obligation de transférer les Actions faisant l'objet de l'Avis de Cession Obligatoire pourra être suspendu jusqu'à ce que le Juste Prix soit convenu ou fixé.

8.7. Dans le cas où une personne étant devenue obligée de céder des Actions en vertu du présent article 8 n'effectue pas cette cession, la Société pourra recevoir le Prix Indiqué et le Conseil pourra nommer toute personne pour signer les instruments de cession concernant ces Actions en faveur des personnes indiquées dans l'Avis de Cession Obligatoire et fera ensuite inscrire le nom de chacune de ces personnes dans le registre des Actionnaires comme porteur de ces Actions, et le Conseil gardera le Prix Indiqué en fiducie pour le cédant. L'émission d'une quittance par la Société représentera dès lors une décharge valable donnée aux acheteurs et après inscription de leur nom dans le registre des Actionnaires dans l'exercice du pouvoir susmentionné, la validité des opérations ne pourra pas être contestée par qui que ce soit.

8.8. Dans le cas où un Sortant qui, au moment où des Actions lui sont achetées et/ou sont achetées à ses Cessionnaires Autorisés et/ou à toute personne détenant des Actions en son (ou leur) nom en vertu des dispositions du présent article 8 ci-dessus, est ou est traité comme un Bon Sortant ou un Sortant Intermédiaire mais devient par la suite un Mauvais Sortant au titre du paragraphe (d) de la définition de «Mauvais Sortant», le Sortant en question et ses Cessionnaires Autorisés et/ou toute personne détenant des Actions en son (ou leur) nom auront l'obligation de verser immédiatement à la Société un montant égal au Prix Indiqué auquel ses/leurs Actions ont été transférées, conformément au présent article 8 et au Prix de Mauvais Sortant qui aurait été appliqué au moment de ce transfert.

Art. 9. Juste Prix.

9.1. «Juste Prix» signifie:

9.1.1. concernant les Sortants autres que les Directeurs Exécutifs, le prix par Action Ordinaire de Classe B que le Conseil détermine de bonne foi comme étant la valeur de marché des Actions Ordinaires de Classe B sur la base, lorsqu'il y en a une, de l'évaluation semestrielle précédente faite par le Conseil et sinon, sur la base des principes indiqués ci-dessous à la date de l'Avis de Transfert Obligatoire (le «Prix Fixé») (et ce Prix Fixé sera définitif et engagera Sortant de la sorte); ou

9.1.2. concernant l'un des Directeurs Exécutifs devenant Sortant, le prix par Action Ordinaire de Classe B à la date de l'Avis de Cession Obligatoire convenu dans les 21 jours suivant la livraison de l'Avis de Cession Obligatoire (ou toute période plus longue, si le Conseil le décide) ou, en l'absence de cette convention, le Juste Prix sera le prix à la date certifiée par écrit par l'Évaluateur comme étant selon lui la juste valeur des Actions telle qu'elle aurait été convenue entre un vendeur consentant et un acheteur consentant sur la base d'une vente de 100% des Actions de la Société effectuée dans des conditions de pleine concurrence (sans aucune décote reflétant le fait que les Actions comprennent une minorité ou qu'il existe des restrictions s'appliquant aux Actions) en application des dispositions de l'article 24.3. Les frais de l'Évaluateur incomberont à la Société, à moins que le prix fixé par l'Évaluateur ne soit inférieur à 90% du montant que le Conseil avait proposé tel que décrit ci-dessus au Sortant comme le Juste Prix, auquel cas les frais incomberont au Sortant.

9.2. Lorsqu'un Évaluateur doit être nommé en vertu de l'Article 9.1., l'identité ainsi que les conditions de l'intervention de l'Évaluateur en question ne nécessiteront pas l'accord du Sortant concerné.

Art. 10. Sortie forcée.

10.1. Sous réserve des dispositions restantes du présent article 10 et des dispositions de l'article 11, les porteurs de 50% ou plus des Actions Ordinaires de Classe A (dans le présent article 10, le «Vendeur») peuvent accepter de vendre ou de transférer (la «Vente Concernée») des Actions représentant plus de 50% des droits de vote dans la Société à quelque personne que ce soit (ensemble avec les personnes agissant de concert à cet effet) (dans le présent article 10, l'«Acheteur»), à condition que l'Acheteur soit un acheteur indépendant, de bonne foi (sans lien de dépendance). Si cette Vente Concernée devient or devait devenir inconditionnelle à tout égard, l'Acheteur peut, par avis écrit à la Société livré soit avant soit au plus tard 60 jours après que la Vente Concernée soit devenue sans conditions à tout égard, obliger la Société en tant qu'agent pour l'Acheteur à délivrer des avis (dans le présent article 10, chacun un «Avis d'Acquisition Obligatoire») à certains ou à tous les Actionnaires indiqués par l'Acheteur comme étant des Actionnaires qui ne participent pas à ce moment-là à cette Vente Concernée (les «Actionnaires Restants») les obligeant à vendre la totalité (et non une partie uniquement) de leurs Actions à l'Acheteur ou à une personne ou entité désignée par l'Acheteur pour une contrepartie par Action (y compris toute contrepartie éventuelle ou différée) (pour autant qu'il puisse être établi à la date de l'Avis d'Acquisition Obligatoire) qui (i) n'est pas inférieure à la contrepartie due au Vendeur concernant leurs

Actions de la même classe, (ii) a, dans le cas d'autres classes d'Actions, été certifiée par le Conseil, agissant de bonne foi comme étant le prix approprié de cette classe d'Actions par application du prix payable pour les Actions du Vendeur afin de déterminer un prix imputé pour 100% des Actions et en appliquant l'article 24.3. à ce montant, et (iii) de la même manière, il est admis que cette contrepartie due au Vendeur peut avoir été réduite par l'Acheteur acceptant de payer les frais liés à la Vente Concernée et la contrepartie due aux Actionnaires Restants sera le montant net par Action reçu le Vendeur, la répartition des frais entre les Actionnaires étant déterminée conformément à un pacte conclu entre les Actionnaires et engageant la Société (le cas échéant). La Société signifiera les Avis d'Acquisition Obligatoires immédiatement après avoir reçu l'ordre de le faire et les Actionnaires Restants n'auront par la suite pas le droit de transférer leurs Actions à quiconque, sauf à l'Acheteur ou à une personne identifiée par l'Acheteur. Chaque Avis d'Acquisition Obligatoire indiquera la même date (intervenant pas moins de 7 et pas plus de 21 jours après la date de l'Avis d'Acquisition Obligatoire) pour la réalisation de la cession d'Actions concerné à l'Acheteur (la «Date Proposée de Réalisation de l'Acquisition Obligatoire»). La «Date de Réalisation de l'Acquisition Obligatoire» sera la date à laquelle l'Acheteur réalisera l'achat des Actions avec les Actionnaires Restants (à savoir une date intervenant à ou après la Date Proposée de Réalisation de l'Acquisition Obligatoire et étant une date intervenant à ou après (mais pas avant) la date à laquelle le transfert d'Actions en vertu de la Vente Concernée se réalise).

10.2. L'Acheteur devra être prêt et en mesure de réaliser l'achat de la totalité des Actions concernant lesquelles un Avis d'Acquisition Obligatoire aura été donné à la Date Proposée de Réalisation de l'Acquisition Obligatoire. Toute cession en vertu d'un Avis d'Acquisition Obligatoire n'obligera pas les Actionnaires Restants concernés à donner un Avis de Transfert.

10.3. Si, dans tous les cas, un Actionnaire Restant n'a pas à ou avant la Date de Réalisation de l'Acquisition Obligatoire, transféré ses Actions à l'Acheteur ou une personne identifiée par l'Acheteur moyennant le paiement du prix de celles-ci,:

10.3.1. le Conseil autorisera toute personne à signer et remettre en son nom toute cession nécessaire en faveur de l'Acheteur ou de la personne identifiée par l'Acheteur;

10.3.2. la Société recevra la contrepartie concernant ces Actions; et

10.3.3. la Société fera (sous réserve que la cession soit dûment estampillée, dans la mesure du possible) inscrire le nom de l'Acheteur ou de la personne identifiée par l'Acheteur dans le registre des Actionnaires comme le porteur des Actions en question.

La Société détiendra la contrepartie en fiducie pour l'Actionnaire Restant mais n'aura pas l'obligation de recevoir ou de payer des intérêts sur celle-ci. L'émission d'une quittance par la Société pour la contrepartie sera un bon reçu pour le prix des Actions concernées. La Société appliquera la contrepartie reçue par elle en paiement aux Actionnaires Restants moyennant la remise par les Actionnaires Restants du certificat (le cas échéant) concernant les Actions transférées ou une indemnité concernant celles-ci jugée acceptable sur la forme et sur le fond par la Société. Après inscription du nom de l'Acheteur ou de la personne identifiée par l'Acheteur dans le registre des Actionnaires dans l'exercice présumé des pouvoirs mentionnés ci-dessus, la validité des procédures ne pourra pas être contestée par qui que ce soit.

10.4. Afin d'éviter tout doute, aucune disposition des présents Statuts n'empêchera l'émission d'un nouvel Avis d'Acquisition Obligatoire immédiatement avant ou suivant l'expiration ou le retrait d'un Avis d'Acquisition Obligatoire existant, auquel cas ce nouvel avis délivré prévaudra et annulera tout avis préalable, nonobstant le fait que la période concernée d'acceptation et d'achat telle que désignée dans l'Avis d'Acquisition Obligatoire initial peut ne pas avoir expiré.

10.5. Les dispositions du présent article 10 s'appliqueront mutatis mutandis à la cession par les actionnaires de Riviera Topco S.à r.l. d'actions dans le capital de Riviera Topco S.à r.l. ou toute société holding intermédiaire par laquelle ils détiennent indirectement des Actions de la Société qui, en vertu des règles de transparence, représentent des Actions auxquelles plus de 50% des droits de vote sont attachés de telle sorte que le(s) cessionnaire(s) de ces actions de Riviera Topco S.à r.l. (ou d'une autre société holding, le cas échéant) aura le droit d'obliger les Actionnaires de la Société à transférer leurs Actions au titre du présent article 10 comme si le transfert était un transfert d'Actions. La valeur attribuable aux Actions devant être transférées en application du présent article 10.5. sera fixée en supposant que le prix d'achat pour les actions dans le capital de Riviera Topco S.à r.l. (ou d'une autre société holding intermédiaire, le cas échéant) devant être transférées était pour la proportion concernée des Actions de Riviera Topco S.à r.l. et ensuite, en appliquant les principes de l'article 24.3. pour déterminer le prix par Action de chaque classe aux fins du présent article 10.

Art. 11. Sortie conjointe.

11.1. Si (à moins que Riviera Topco S.à r.l. et tout autre Actionnaire qui remplit les critères d'un Investisseur au titre d'un pacte conclu entre les Actionnaires et engageant la Société (le cas échéant) (les «Investisseurs») ne décident de se prévaloir des dispositions de l'article 10 afin de demander la cession de ces Actions) à tout moment un Investisseur (le «Vendeur Proposé») propose de vendre à tout tiers de bonne foi, dans des conditions de pleine concurrence, en une ou plusieurs opérations liées, un Intérêt d'Achat Obligatoire (une «Vente Proposée»), le Vendeur Proposé devra envoyer aux porteurs d'Actions (les «Autres Porteurs») un avis écrit les informant de toute Vente Proposée au moins 10 Jours Ouvrables avant la date proposée de réalisation de celle-ci. Cet avis indiquera, dans la mesure où ce n'est pas indiqué dans un document annexe, l'identité de l'acheteur proposé (Acheteur Proposé), le prix de vente et autres modalités de paiement, la date de vente proposée ainsi que le nombre d'Actions devant être acquises par l'Acheteur Proposé.

11.2. La Vente Proposée ne peut être réalisée, à moins que l'Acheteur Proposé n'ait offert d'acheter de manière inconditionnelle et ce, de la même proportion de chaque classe d'Actions détenues par les Autres Porteurs que la proportion d'Actions faisant l'objet de la Vente Proposée représentant le nombre total d'Actions détenues par l'Investisseur directement avant la Vente Proposée selon les mêmes termes et conditions que eux s'appliquant à la Vente Proposée. Cette proposition pourra être acceptée dans les 21 jours au moins et pourra être acceptée en tout ou partie.

11.3. Un Autre Porteur est responsable de sa part des frais de la Vente Proposée conformément à un pacte conclu entre les Actionnaires et engageant la Société (le cas échéant). Le prix que recevra chaque Actionnaire qui vend en vertu du présent article 11, sera fixé en appliquant les principes de l'article 24.3. concernant le prix total d'achat.

11.4. Les Administrateurs devront refuser d'inscrire toute prétendue cession effectuée par le Vendeur Proposé à l'Acheteur Proposé, sauf si les dispositions de l'Article 11 ont été respectées.

11.5. Les dispositions du présent article 11 s'appliqueront mutatis mutandis à une cession effectuée par les actionnaires de Riviera Topco S.à r.l. d'actions du capital de Riviera Topco S.à r.l. (ou toute société holding intermédiaire au travers de laquelle ils détiennent des Actions) qui, vertu des règles de transparence, représentent des Actions auxquelles plus de 50% des droits de vote sont attachés de sorte que les Actionnaires de la Société auront le droit d'obliger le(s) cessionnaire (s) d'actions de Riviera Topco S.à r.l. (ou toute société holding intermédiaire, le cas échéant) à acquérir leurs Actions selon les conditions du présent article 11 comme si le transfert d'actions de l'Investisseur était un transfert d'Actions. La valeur attribuable aux Actions devant être transférées en application du présent article 11.5. sera fixée en supposant que le prix d'achat des actions de Riviera Topco S.à r.l. (ou toute société holding intermédiaire, le cas échéant) était pour la proportion concernée des Actions de Riviera Topco S.à r.l. et ensuite, en appliquant les principes de l'article 24.3. pour fixer le prix par Action de chaque classe pour les besoins du présent article 11.

Art. 12. Augmentation de capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires statuant selon les modalités requises en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 25 ci-après.

Art. 13. Assemblées des Actionnaires - Généralités. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, effectuer ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation requis par la loi régiront la convocation aux assemblées des Actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire pourra agir à toute assemblée des Actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout Actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des Actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à une assemblée ou la tenue d'une assemblée par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises à une assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et ayant le droit de voter.

Le Conseil pourra fixer toutes les autres conditions que doivent remplir les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à une assemblée des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg pouvant être indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 11h00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2014.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir au lieu et à l'heure indiqués dans les avis de convocation respectifs.

Art. 15. Conseil d'administration.

La Société sera administrée par le conseil d'administration (le «Conseil») composé de trois membres (les «Administrateurs») au moins, Actionnaires de la Société ou non.

Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les Administrateurs sont rééligibles.

Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par décision des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'un administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour pourvoir le poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 16. Procédures des réunions du Conseil. Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président»), et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des Actionnaires.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les assemblées des Actionnaires et réunions du Conseil, mais en son absence, les Actionnaires ou le Conseil nommeront un autre président pro tempore à la majorité des voix des membres présents à ces assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis de convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, de chaque Administrateur. Un avis de convocation spécial ne sera pas requis pour les réunions auxquelles tous les Administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

Tout Administrateur pourra agir à toute réunion du Conseil en nommant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs Administrateurs.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer entre elles. Une réunion peut également se tenir sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à cette réunion.

Le Conseil peut, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs document(s) similaire(s), par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Dans le cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société (autre qu'un intérêt découlant de sa qualité d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de l'autre partie contractante), cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil de cet intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur ces opérations, et rapport sur cet intérêt de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir dans cette opération devra être fait à la prochaine assemblée des actionnaires. Le présent alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du Conseil concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par (i) le Président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion ou (ii) deux Administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux pouvant servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président, par le secrétaire (le cas échéant) ou par deux Administrateurs.

Art. 18. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts relèvent de la compétence du Conseil.

Le Conseil peut créer un comité dont il nomme les membres, détermine l'objet, les pouvoirs et compétences ainsi que les procédures et toute autre règle y applicable.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société dans le cadre de la gestion de ces affaires à tout membre du Conseil qui pourra constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, Administrateur ou non, nommer et révoquer tous les fondés de pouvoir et employés et fixer leurs rémunérations.

Art. 19. Signatures engageantes. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil.

Art. 20. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur d'entreprises agréé, Actionnaire ou non. Le commissaire aux comptes sera élu par les Actionnaires pour une période de six (6) ans maximum.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment et ce, avec ou sans motif.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

Art. 22. Distribution des bénéfices.

22.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

22.2. Le solde peut être distribué aux Actionnaires sur décision d'une assemblée générale des Actionnaires conformément aux présents Statuts et notamment à l'article 22.6. et ce, sans jamais dépasser le montant proposé par le Conseil.

22.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du Conseil et ces distributions seront effectuées conformément aux dispositions de l'article 23.2.

22.4. La prime d'émission peut être distribuée aux Actionnaires de la classe d'Actions à laquelle cette prime d'émission se rapporte et sur décision d'une assemblée générale des Actionnaires, conformément aux dispositions des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires pourra décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

22.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le Conseil et ce, à l'heure et au lieu pouvant être fixés par le Conseil. Le Conseil peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants de dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq ans ne pourra plus être réclamé par la suite par le propriétaire de cette Action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des Actionnaires.

22.6. Les Actionnaires ou le Conseil (le cas échéant) décideront de la distribution des fonds et fixeront le montant de ces distributions, conformément à l'article 23.2.

22.7. Les dispositions du présent article 22.7. prendront effet en tant que droits attachés aux Actions Ordinaires de Classe A et Actions Ordinaires de Classe B concernant tout Événement de Rachat proposé de telle sorte que la valeur attribuable aux Actions Ordinaires de Classe A et Actions Ordinaires de Classe B sera réallouée conformément au tableau et aux dispositions ci-dessous (dans la mesure applicable):

Dans le présent article 22.7.:

«%B» signifie le pourcentage du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Ordinaires de Classe B représentées par les Actions Ordinaires de Classe B immédiatement avant l'application des calculs dans le présent article 22.7. où ce pourcentage sera exprimé en un nombre entier ainsi que d'un maximum de 5 décimales (par exemple, 12,50000% sera exprimé comme suit: 12,50000);

«Flux de Trésorerie» ou «FT» signifie:

(a) les fonds de souscription versés au membre concerné du Groupe concernant tous les Titres Concernés (y compris, afin d'éviter tout doute, toute prime versée);

(b) les dividendes ou intérêts (y compris les intérêts de retard, pénalités et autres paiements) versés par le Membre concerné du Groupe concernant tout Titre Concerné à compter de la date de leur émission jusqu'à la Date de Calcul (inclusive);

(c) les montants de rachat versés par le membre du Groupe sur le rachat ou le remboursement de tout Titre Concerné racheté ou remboursé à ou avant la Date de Calcul; et

(d) les sommes versées par le membre concerné du Groupe sur un rendement de capital concernant tout Titre Concerné à ou avant la Date de Calcul,

à condition qu'aucun versement effectué aux ou par les membres concernés du Groupe ne soit comptabilisé plus d'une fois et lorsque les versements effectués par le membre concerné du Groupe seront traités comme positifs et les versements effectués au membre concerné du Groupe seront traités comme négatifs (et afin d'éviter tout doute, la valeur des Titres Concernés qui ne sont pas rachetés/remboursés à ou avant la Date de Calcul, ne sera pas incluse dans la définition de Flux de Trésorerie);

«Équivalent en Espèces» signifie, concernant toute contrepartie différée, la somme fixée par le Conseil de bonne foi comme étant selon lui la valeur actuelle du droit de recevoir cette contrepartie et, concernant toute contrepartie autre qu'en espèces, la somme fixée par le Conseil de bonne foi comme étant selon lui la valeur de marché actuelle de cette contrepartie autre qu'en espèces, laquelle fixation ne pourra être contestée, sauf en cas d'erreur manifeste;

«Date de Calcul» signifie la date du premier Événement de Calcul à se produire;

«Événement de Calcul» signifie une Admission à la Cotation, une Vente, une Liquidation ou un Rachat Qualifiant;

«Liquidation» signifie l'ordonnance de liquidation du tribunal ou l'adoption d'une résolution par les Actionnaires de liquider la Société;

«Admission à la Cotation» signifie l'admission des titres de participation de la Société à la cotation sur la Bourse de Londres (London Stock Exchange PLC), le Marché des Investissements Alternatifs (Alternative Investment Market) ou toute Bourse d'Investissements Reconnue (Recognised Investment Exchange) ou toute autre bourse d'investissements, et «cotation» et «coté(e)» doivent être interprétés en conséquence;

«Capitalisation Boursière» ou «CB» signifie:

(i) en cas d'Admission à la Cotation, la valeur de marché des Actions émises déterminée par référence au nouveau prix d'émission de toute action devant être émise à l'Admission à la Cotation ou, s'il n'y a pas de nouvelle émission, au prix auquel ces actions doivent être mises ou mises en vente pour les besoins de l'Admission à la Cotation, moins la proportion de valeur de marché devant être égale à la proportion que le nombre total de ces actions devant être émises à l'Admission à la Cotation représentera, directement après leur émission, par rapport au nombre total de ces actions alors émises;

(ii) en cas de Vente, la contrepartie globale en espèces due par les acheteurs concernés pour les Titres Concernés (en supposant que la totalité du capital social émis de la Société soit acquise par eux au titre de la Vente) plus, dans la mesure où la contrepartie sera due autrement qu'en espèces ou sera due selon des modalités de paiement différé, l'Équivalent en Espèces cette contrepartie; et

(iii) en cas de Liquidation, le montant global, y compris l'Équivalent en Espèces de toute contrepartie autre qu'en espèces, que les porteurs des Titres Concernés recevront à la réalisation de la Liquidation;

plus, dans chaque cas, la valeur agrégée de tout Titre Concerné subsistant après la Date de Calcul et n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la Capitalisation Boursière tel qu'énoncé aux points (i), (ii) ou (iii) ci-dessus (selon le cas);

«Rendement du Projet CoC» signifie le multiple résultant de la division de l'ensemble des Flux de Trésorerie positifs par l'ensemble des Flux de Trésorerie négatifs (et donc, si les Flux de Trésorerie positifs sont de 200 € et les Flux de Trésorerie négatifs sont de 100 €, le Rendement du Projet CoC sera exprimé comme suit: «x2»);

«Rachat Qualifiant» signifie un rachat d'actions suivant la vente de la totalité ou substantiellement de la totalité des activités et de l'entreprise du Groupe;

«Titres Concernés» signifie:

(i) les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B et les Actions Ordinaires de Classe C;

(ii) tout titre de participation ou titre de créance (y compris, à titre d'exemple uniquement, les PECs et/ou CPECs, ayant été émis, le cas échéant) émis par ou les prêts faits à tout membre du Groupe à tout moment après la Date de Souscription et avant la Date de Calcul dans lequel tout Actionnaire direct ou indirect de la Société au 9 juillet 2013 participe (et, afin d'éviter tout doute, la totalité de l'émission de ces titres/prêts sera incluse dans les Titres Concernés nonobstant le fait que la totalité de l'émission/du prêt concerné n'est pas donnée par un ou plusieurs des Actionnaires directs ou indirects de la Société participant;

«Vente» signifie l'acquisition de plus de 50% des droits de vote par toute personne (ou par des personnes qui les unes par rapport aux autres agissent de concert); et

«Date de Souscription» signifie le 9 juillet 2013.

22.7.1. Calculs

1.1. Le Conseil devra au moins 14 jours avant toute Date de Calcul anticipée:

(a) faire en sorte que les calculs prévus au paragraphe 1.2. ci-dessous soient effectués;

(b) informer les Administrateurs Investisseurs ainsi que le(s) Représentant(s) de Gestion des résultats de ces calculs.

1.2. Aux fins du Rachtet, les calculs énoncés dans le présent paragraphe seront effectués par le Conseil de bonne foi (et les décisions du Conseil seront définitives et exécutoires pour les parties, sauf en cas d'erreur manifeste).

(a) Le montant de Flux de Trésorerie positif et négatif à la Date de Calcul sera fixé.

(b) La CB sera calculée.

(c) Un montant égal à la CB sera ajouté au et considéré comme du Flux de Trésorerie positif (garantissant l'absence de double comptable) et le Rendement du Projet CoC sera déterminé.

(d) Si le Rendement du Projet CoC est inférieur à 2,25x concernant une Date de Calcul intervenant le jour du quatrième anniversaire de ou avant la Date de Souscription ou s'il est inférieur à 2,5x concernant une Date de Calcul intervenant le jour ou avant le cinquième anniversaire de la Date de Souscription, le rachtet ne fonctionnera pas.

(e) Si les Rendements du Projet CoC énoncés au point (d) ci-dessus sont dépassés, alors B% sera augmenté du montant indiqué dans la colonne pertinente (sur la base de la Date de Calcul) dans la rangée où le Rendement du Projet CoC figure dans l'Annexe. À titre d'exemple uniquement, si B% est de 12,5 et que le Rendement du Projet CoC est de 2,95x à l'année trois, alors B% sera augmenté à 19,65% (c.-à-d. 12,5% plus 7,15%).

22.7.2. Changement de circonstances

Si, après que les calculs indiqués au paragraphe 1.2 ont été faits, il devait y avoir des changements de CB ou de Flux de Trésorerie positifs ou négatifs, les procédures énoncées dans les paragraphes précédents du présent Article 22.7. seront répétées (autant que nécessaire) et les calculs seront recalculés en conséquence (à moins que les porteurs de 50% des Actions Ordinaires de Classe A et 50% des Actions Ordinaires de Classe B n'aient convenu de fixer les montants nonobstant un tel changement).

22.7.3. Tableau de Rendement du Projet CoC

Rendement du Projet CoC (pour s'inscrire dans une rangée, le nombre dans cette rangée doit être obtenu et ainsi un Rendement du Projet CoC de 2,34x entraînera l'utilisation de la rangée 7)	Date de Calcul intervenant avant ou le jour du 4 ^e anniversaire de la Date de Souscription	Date de Calcul intervenant après le 4 ^e anniversaire de la Date de Souscription
2,00x	n/a	n/a
2,05x	n/a	n/a
2,10x	n/a	n/a
2,15x	n/a	n/a
2,20x	n/a	n/a
2,25x	0,50%	n/a
2,30x	0,98%	n/a
2,35x	1,45%	n/a
2,40x	1,93%	n/a
2,45x	2,40%	n/a
2,50x	2,88%	0,50%
2,55x	3,35%	0,98%
2,60x	3,83%	1,45%
2,65x	4,30%	1,93%
2,70x	4,78%	2,40%
2,75x	5,25%	2,88%
2,80x	5,73%	3,35%
2,85x	6,20%	3,83%
2,90x	6,68%	4,30%
2,95x	7,15%	4,78%
3,00x	7,63%	5,25%
3,05x	8,10%	5,73%
3,10x	8,58%	6,20%
3,15x	9,05%	6,68%
3,20x	9,53%	7,15%
3,25x	10,00%	7,63%
3,30x	10,00%	8,10%
3,35x	10,00%	8,58%
3,40x	10,00%	9,05%
3,45x	10,00%	9,53%
3,50x	10,00%	10,00%

Art. 23. Dissolution et Liquidation.

23.1. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) désigné(s) par l'assemblée générale des Actionnaires effectuant cette dissolution et déterminant leurs pouvoirs et leur rémunération.

23.2. Après règlement de, ou la création de provisions suffisantes pour, l'ensemble des dettes et de charges de la Société et des dépenses de liquidation, le capital et les avoirs de la Société ou une liquidation ou un autre rendement de capital à distribuer sera distribué comme suit:

23.2.1. premièrement, aux porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A jusqu'à ce que les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A aient reçu, concernant les Actions Ordinaires de Classe A, une somme globale qui, lorsqu'additionnée à tous les montants précédemment distribués ou payés par la Société concernant les Actions Ordinaires de Classe A, est égale au montant souscrit pour ces Actions (y compris la prime d'émission payée) plus le montant tel qu'il est nécessaire de donner aux porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A un montant égal à un montant annuel de 10%, s'accumulant chaque année à chaque anniversaire du 9 juillet 2013, sur ce montant. Les distributions effectuées en vertu du présent paragraphe a) devront être faites aux porteurs des Actions Ordinaires de Classe A au prorata du nombre d'Actions Ordinaires de Classe A que chacun détient. Aux fins du présent paragraphe a), chaque porteur d'Actions Ordinaires de Classe A sera réputé avoir détenu les Actions Ordinaires de Classe A alors détenues par lui à compter de la date où elles ont initialement été émises et sera réputé avoir reçu toutes les distributions et paiements effectués par la Société concernant ces Actions

Ordinaires de Classe A à compter de la date de leur émission. La Société fixera de bonne foi le montant qui est nécessaire pour que tout porteur d'Actions Ordinaires de Classe A ait reçu le montant global auquel il a droit conformément au présent Article 23.2. et, sauf en cas d'erreur manifeste, les décisions de la Société seront définitives et exécutoires pour toutes les personnes;

23.2.2. deuxièmement, aux porteurs des Actions Ordinaires de Classe C, les montants tel qu'il est nécessaire de leur donner un rendement égal au prix de souscription versé pour ces Actions (y compris toute prime d'émission payée); et

23.2.3. ensuite (après application de l'Article 22.7., le cas échéant), entre les porteurs des Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Ordinaires de Classe B au prorata du nombre d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Ordinaires de Classe B (étant traitées ensemble, uniquement à cette fin, comme une seule et même classe) que chacun détient jusqu'à ce que 5.000.000.000 € aient ainsi été distribués; et

23.2.4. ensuite, l'Article 23.2.3. continuera de s'appliquer, étant entendu que les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe C auront le droit de recevoir 0,1% du montant dû aux porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A en excédent de ces 5.000.000.000 € au prorata du nombre d'Actions Ordinaires de Classe C que chacun détient.

23.3. Lors d'une Vente de 100% des Actions émises à tout moment, la contrepartie globale à verser proposée en relation aux Actions sera, dans le but de déterminer les montants respectifs devant être alloués à chaque classe d'Actions seulement, traitée comme si c'était une somme étant payée par la Société au moment d'une Liquidation et les dispositions des Articles 23.2. et 22.7. s'appliqueront (dès lors) afin de fixer le prix par Action concernant chaque classe d'Action.

Art. 24. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote prévues par la loi luxembourgeoise et les présents Statuts.

Art. 25. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la législation applicable aux sociétés commerciales.

Art. 26. Conflit avec tout pacte d'actionnaires (le cas échéant). En cas de conflit entre les présents Statuts et tout pacte (le cas échéant) conclu entre les Actionnaires et engageant la Société, alors, dans la mesure où la loi le permet, les conditions de ce pacte s'appliqueront, sauf en ce qui concerne les droits économiques attachés aux Actions pour lesquels les présents Statuts s'appliqueront.

Art. 27. Définitions. «Anniversaire» signifie la date anniversaire du jour où le Sortant concerné est devenu Actionnaire; «Statuts» signifie les statuts de la Société;

«Mauvais Sortant» signifie un Sortant dont le contrat de travail et/ou le mandat d'administrateur a pris fin en raison du fait que le membre concerné:

(a) a démissionné (pour une raison autre qu'une incapacité permanente pour raisons de santé) ou dénonce son contrat de travail;

(b) n'a pas accepté de renouveler son contrat de travail (ou mandat d'administrateur) (à des conditions équivalant à celles précédemment en place) auprès d'un membre du Groupe pertinent après l'expiration de tout contrat de travail à durée déterminée;

(c) a été licencié sans préavis dans des circonstances où la Société n'est pas tenue de lui verser d'indemnités pour non respect des obligations contractuelles dans le cadre de la cessation de son contrat de travail et/ou mandat d'administrateur (mais afin d'éviter tout doute, à l'exclusion de toute indemnité requise par une loi ou un acte législatif); ou

(d) devient Sortant dans des circonstances où il était ou était traité comme un Bon Sortant ou Sortant Intermédiaire mais, dans les 12 mois ou, dans le cas de James Lambert ou d'Ibrahim Najafi uniquement, dans les 24 mois suivant ces circonstances où il était traité comme un Bon Sortant ou Sortant Intermédiaire

(i) il enfreint les clauses restrictives d'une convention conclue entre les Actionnaires et engageant la Société (le cas échéant) et/ou son contrat de travail ou de services; et/ou

(ii) il apparaît par la suite qu'avant qu'il ne devienne un Sortant, il existait des circonstances qui auraient donné au membre pertinent du Groupe le droit de mettre fin à son contrat de travail en tant que Mauvais Sortant;

«Directeur Général» signifie la personne, à savoir à la date des présentes Ibrahim Najafi, remplissant la fonction de directeur général du Groupe;

«Obligations Adossées à des Prêts» signifie les obligations adossées à des prêts en espèces pouvant être émises par la Société;

«Intérêt d'Achat Obligatoire» signifie un intérêt (direct ou indirect) dans des Actions rassemblant plus de 50 pour cent des droits de vote de la Société;

«Membre Employé» signifie tout Actionnaire agissant comme Fiduciaire au profit d'employés du Groupe, tout Actionnaire étant ou ayant été employé d'un membre du Groupe et toute personne ayant acquis des Actions de cet Actionnaire en vertu d'une Cession Autorisée;

«Président Exécutif» signifie la personne, à savoir à la date des présentes James Lambert, remplissant la fonction de président exécutif du Groupe;

«Directeurs Exécutifs» signifie James Lambert, Ibrahim Najafi, Robert Bigley et Andy Finneran;

«Sortie» signifie une Vente ou une Admission à la Cotation concernant la Société;

«Pacte Familial» signifie, concernant tout Membre Employé, toute Fiducie (qu'elle ait été créée à l'occasion d'un contrat entre vifs ou d'une disposition testamentaire faite par qui que ce soit ou ab intestat) dans le cadre duquel nul autre que le Membre Employé concerné et/ou ses Relations Privilégiées n'a, pour le moment, la propriété effective immédiate des actions en question;

«Bon Sortant» signifie un Sortant dont le contrat de travail prend fin pour l'une des raisons suivantes:

(a) décès;

(b) incapacité permanente pour raisons de santé; ou

(c) le membre du Groupe employant le Sortant cesse d'être membre du Groupe et poursuit son contrat de travail avec cette société; ou

(d) Sortant traité comme Bon Sortant en vertu de l'article 8.5.

«Groupe» signifie les filiales directes et indirectes de la Société de temps à autre et «membre du Groupe» sera interprété en conséquence;

«Sortant Intermédiaire» signifie un Sortant qui n'est ni un Bon Sortant ni un Mauvais Sortant;

«Administrateur(s) Investisseur(s)» signifie un Administrateur désigné comme Administrateur Investisseur;

«Consentement d'un Administrateur Investisseur» signifie le consentement écrit d'un Administrateur Investisseur;

«Sortant» signifie tout porteur d'Actions (ou personne au nom de laquelle des Actions sont détenues par toute fiducie pour les avantages sociaux des employés) qui est employé par et/ou est administrateur de la Société ou membre concerné du Groupe de temps à autre (autre qu'un Administrateur Investisseur) et qui est livré un avis de licenciement ou qui dénonce son contrat de travail et/ou mandat d'administrateur auprès de tous les membres du Groupe par lesquels il est employé ou dont il est administrateur ou qui décède ou cesse d'être employé et/ou administrateur de la Société ou de l'un d'un membre du Groupe (que son contrat de travail soit valablement résilié ou non, et/ou que cette résiliation soit ou non injustifiée, injuste ou autre) ou qui cesse d'être employé et/ou administrateur d'un membre du Groupe parce que ce membre du Groupe cesse d'être membre du Groupe et ne continue pas (ou n'est pas immédiatement réembauché) à être employé et/ou administrateur de la Société ou de tout membre du Groupe. Toute référence à un Sortant devra comprendre toute personne qui a droit aux Actions d'un Sortant par transmission suite au décès ou à la faillite d'un Sortant;

«Liquidation» signifie l'ordonnance de liquidation du tribunal ou l'adoption d'une résolution par les Actionnaires décidant la liquidation de la Société;

«Admission à la Cotation» signifie l'admission des titres de participation de la Société (ou ceux d'une société holding ou d'une filiale de la Société) à la cotation sur le London Stock Exchange PLC, l'Alternative Investment Market ou toute Bourse d'Investissements Reconnue (Recognised Investment Exchange) ou toute autre bourse d'investissements et «cotation» et «coté(e)» doivent être interprétés en conséquence;

«Représentant(s) de Gestion» signifie le Directeur Exécutif pour autant que son rôle soit exécutif, et le Directeur Général, agissant de concert, et si le rôle de Directeur Exécutif cesse d'être exécutif, alors le Directeur Général;

«Membre Non-Employé» signifie tout Actionnaire qui n'est pas un Membre Employé;

«Membre Employé Original» signifie chaque Membre Employé autre qu'un Membre Employé qui est devenu Membre Employé par Cession Autorisée;

«Cession Autorisée» signifie une cession d'Actions en vertu de l'article 7;

«Cessionnaire Autorisé» signifie, concernant tout Membre Employé, toute Relation Privilégiée ou tout Règlement Familial de ce Membre Employé, et concernant Riviera Topco S.à r.l., toute personne à qui ils transfèrent des titres dans la Société en vertu des articles 7.1.1., 7.1.2. ou 7.1.8.;

«Relation Privilégiée» signifie, concernant tout Membre Employé, les parents ou le/la conjoint(e) ou les frères ou les sœurs du Membre Employé ou tout descendant en ligne directe du Membre Employé et aux fins des présentes, les beaux-enfants ou les enfants adoptés de toute personne seront considérés comme descendants en ligne directe de cette personne;

«Événement de Rachtet» signifie une Sortie ou une Liquidation;

«Vente» signifie l'acquisition par toute personne (ou des personnes qui les unes par rapport aux autres agissent de concert) (autre que Riviera Topco S.à r.l.) de 50% ou plus des Actions Ordinaires de Classe A de la Société;

«Date de Résiliation» signifie, concernant tout Sortant, la date intervenant le plus tard entre les dates suivantes: (i) date à laquelle le contrat de travail ou la nomination en tant qu'administrateur du Sortant concerné a été résilié(e) ou (ii) date à laquelle le Sortant concerné a cessé d'être employé par le membre concerné du Groupe ou administrateur de celui-ci (dans tous les cas, que cette résiliation ou cessation ait été légale, injustifiée, injuste ou non);

«Expert» signifie les commissaires aux comptes de la Société ou, dans le cas où ils ne voudraient pas ou ne seraient pas en mesure d'agir ou, au choix de la Société, un cabinet indépendant d'experts-comptables, agissant dans tous les cas en tant qu'expert et non comme arbitre.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge dans le cadre de cet acte notarié au taux d'enregistrement fixe, sont estimés à approximativement neuf cent euros (EUR 900.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. SANTER, DELOSCH

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8796. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 août 2013.

Référence de publication: 2013113536/1506.

(130137540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Worldselect One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.897.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 juillet 2013 a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Marc Raynaud, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Georges Engel, Administrateur;
- Monsieur Christian Petter, Administrateur,

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2014.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *WORLDSELECT ONE*

Référence de publication: 2013111741/21.

(130134475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

ICT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5330 Moutfort, 102, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 141.442.

—
Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechsundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz zu Remich (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Ullrich Matthias KELL, Assistent für Fremdsprachen in Wirtschaft und Verwaltung, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Schwemlinger Strasse 1.

Die erschienene Partei erklärt alleiniger Aktionär zu sein der Gesellschaft „ ICT S.A.“, einer Aktiengesellschaft mit Sitz in L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 21. August 2008, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 1. Oktober 2008 unter der Nummer 2392, veröffentlicht wurde.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital von einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in eintausend (1000) Aktien von je einunddreißig EURO (31.- EUR) vertritt, hier handelnd anstelle der Hauptversammlung der Aktionäre, hat folgenden Beschluss gefasst:

110384

Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt den Sitz der Gesellschaft zu verlegen nach L-5330 Moutfort, 102, route de Remich und demzufolge Artikel 1 folgendermaßen abzuändern:

" **Art. 1.** Zwischen dem Komplementen und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "ICT SA."

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Contern.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden."

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. KELL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 30 juillet 2013. Relation: REM/2013/1355. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 1ten August 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013111766/39.

(130135359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Lupercal S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.400.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 Février 2011

En date du 24 février 2011, l'Assemblée Générale a décidé:

- de nommer, avec effet au 24 février 2011, Ernst & Young SA, 7, Parc d'Activité Syrdall, L -5365 Münsbach, en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lupercal SA Sicar

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013106137/16.

(130128427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Luxury Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 128.957.

EXTRAIT

L'Assemblée des associés a pris acte du changement d'adresse du gérant, M. Jean-François TORRES, demeurant désormais professionnellement au 7, Rue Alliés, F-06400 Cannes.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013106143/12.

(130128701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Monterey Capital III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.335.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106148/12.

(130128676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Morgan Stanley Eder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.078.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Morgan Stanley Eder S.à r.l.

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013106174/14.

(130129146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.918.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013106151/13.

(130129042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Mungis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.554,78.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.255.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

En date du 11 juillet 2013, l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 11 juillet 2013 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

*

Référence de publication: 2013106152/16.

(130129553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Mantra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANTRA INTERNATIONAL S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106154/11.

(130128538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Primopiso Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 157.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013106247/14.

(130128264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Mantra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.897.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 23 juillet 2013

1. Mme Séverine BARROIS a démissionné de son mandat de gérante.
2. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née à Debica (Pologne), le 27 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25.7.2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour MANTRA INTERNATIONAL S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106153/16.

(130128433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Matrix Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 19.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *MATRIX HOLDINGS S.A., SPF*

Signatures

Référence de publication: 2013106159/11.

(130128321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

MC3 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 89.188.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013106164/10.

(130129285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.477.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 121.620.

EXTRAIT

Il a été notifié que M. William GILSON a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- Francesco PIANTONI, administrateur

- Andrew HOOK, administrateur

- Elena TOSHKOVA, administrateur

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106799/17.

(130129984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Etex Asia, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 6.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Jeanne KIEFFER.

Référence de publication: 2013106794/10.

(130130426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Etoile Centuria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 131.999.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106795/10.

(130129814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106793/11.

(130130447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Espasande SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 110.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013106792/11.

(130129381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Economicus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 167.532.

Les comptes annuels allant du 6 mars 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013106805/12.

(130129353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 18.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106790/9.

(130130345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Euryalus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.268.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106800/9.

(130130267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Ecofi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 1, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 49.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106804/9.

(130129905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Edita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 129.294.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106807/9.

(130129739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Edita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 129.294.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106808/9.

(130129740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

EDS Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 167.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106809/9.

(130129464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

HT-LUX S.A., Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.
R.C.S. Luxembourg B 18.517.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 29. Mai 2013 hervor dass:
die Herren:

- Oliver Schmitt, Taubenweg 5, D-51674 Wiehl
- Kruno Crepulja, Allestrasse 42, D-65239 Hochheim,
- Daniel Debras, Allée des Poiriers 10, L-2360 Luxembourg
- Hans-Peter Arnold, Anne-Frank-Strasse 22, D-40699 Erkrath
als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.
- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxemburg, den 29. Juli 2013.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2013106791/20.

(130130453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Evraz Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66927 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106802/10.

(130130161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Ease International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 94.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106803/10.

(130129635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Ficora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 98.799.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 juillet 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107901/14.

(130130717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

EPI Oakwood LP 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.715.425,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107860/10.

(130131386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

EPI Oakwood LP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.423.350,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107858/10.

(130131489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

EPI Oakwood LP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.642.100,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107859/10.

(130131396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

EPISO Titan Berlin GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107861/10.

(130131511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Sully S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.789.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 juin 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013109549/14.

(130132207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Stugalux Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 34.563.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 juin 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé de prolonger le mandat des administrateurs suivants jusqu'au 14 juin 2017:

1. Monsieur Fernand HEMMEN, administrateur et Président du Conseil d'administration, né le 14 octobre 1958, demeurant à 19, rue des Violettes, L-8023 Strassen,
2. Monsieur Patrick MOES, administrateur, né le 13 juin 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 30, Cité Millewée, L-8064 Bertrange.
3. Monsieur Joël SCHONS, administrateur, né le 29 janvier 1973 à Luxembourg, demeurant à 20, rue de Mondorf, L-5470 Wellendorf.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renommer Grant Thornton Lux Audit SA, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafbruch, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 43298 en tant que Réviseur d'entreprises agréé, pour l'exercice des comptes 2013, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109548/20.

(130132949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Société Immobilière du Kiem, Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 32.364.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013109526/17.

(130132297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Sytel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.165.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales le 29 juillet 2013 que le propriétaire unique du capital de la société est comme suit:

CLAIROL S.A.,	100 parts
4 Place de Strasbourg	
L-2562 LUXEMBOURG	
R.C.S Luxembourg: B -178.625	
Total	<u>100 parts</u>

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2013109555/17.

(130132167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Soad S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 146.743.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trois juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Monsieur Christian MARTINEAU, demeurant à F-06000 Nice, 4, rue Kosma, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée SOAD S. à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 146.743,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mai 2 009, publié au Mémorial C numéro 1339 du 11 juillet 2009,

au capital social de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (EUR 95.000,-), représenté par NEUF CENT CINQUANTE (950) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-) chacune,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'associée unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Gérants de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013109523/39.

(130133290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Signaletique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.286.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 26 juin 2013

M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SIGNALETIQUE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109517/15.

(130132064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Stock Spirits Group Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 127.874.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOCK SPIRITS GROUP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013109545/12.

(130132384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Theseus European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.975.

—
La décision suivante a été prise par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 23 juillet 2013:

- de nommer l'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013109560/16.

(130132284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Tecolu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Anke Jager.

Référence de publication: 2013109557/10.

(130132532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Sybaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.345.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2013.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, domicile au 56, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg,, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

SYBARIS S.A.

Référence de publication: 2013109553/16.

(130132351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Tritone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109573/11.

(130132292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Toulouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.799.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013109570/10.

(130131874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

MSEOF Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.492.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.210.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of July;

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

MSEOF Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 22,707,100.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MSEOF Luxury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.210, incorporated by a deed drawn up by the notary public, Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 21 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1665, page 79881, dated 7 August 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by a deed of the notary public, Maître Paul Bettingen, residing then at Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 August 2008, published in the Mémorial number 49, page 2320, dated 9 January 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated here above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 2 of the Articles shall read as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, holding, control, management, development, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of (i) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto and (ii) participations in domestic and foreign companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have an object comparable with the object of the Company (each an «Intermediate Company»).

It may participate in the establishment, development and control of an Intermediate Company and render any financial assistance to an Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest, including among others, the providing of loans and the granting of guarantees or security in any kind or form.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object as set out above, remaining however always within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet;

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

A COMPARU:

MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 22.707.100,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de MSEOF Luxury S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.210, constituée par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 7 août 2007, numéro 1665, page 79881. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 août 2008, publié au Mémorial le 9 janvier 2009, numéro 49, page 2320.

La partie comparante, représentant l'entière du capital social de la Société et représentée comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, en conséquence l'article 2 se lira comme suit:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, le développement, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange (i) de biens immobiliers, de droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de tout permis, droit, droit de servitude ou autre propriété ou intérêt ou de toute option en rapport avec ceux-là, et (ii) de participations dans des sociétés nationales et étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation sans délai excessif, pour détenir (x) des biens immobiliers, des droits relatifs aux biens immobiliers, y compris des terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou tout permis, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la Société (chacune désignée de «Société Intermédiaire»).

La Société pourra participer dans l'établissement, le développement et le contrôle d'une Société Intermédiaire et apporter tout soutien financier à une Société Intermédiaire dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, y compris entre autres, la fourniture de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés de toute nature ou forme.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourra être convertible.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables au Luxembourg."

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33801. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110414/123.

(130133147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Horizon Santé FLML S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.916.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fourth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"Horizon Santé S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (the "Sole Partner"),

hereby represented by Mrs Sara Lecomte, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg dated 24 July 2013.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Partner of "Horizon Santé FLML S.à r.l.", a company duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 174.916, incorporated by deed enacted by Maître Henri Hellinckx on January 16, 2013, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 724 dated March 25, 2013 (the "Company").

II.- The 300,000 (three hundred thousand) shares having a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Partner expressly states having been duly informed beforehand.

III- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by the amount of USD 2,021,844.00 (two million twenty-one thousand eight hundred and forty-four United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 300,000.00 (three hundred thousand United States Dollars) to USD 2,321,844.00 (two million three hundred and twenty-one thousand eight hundred and forty-four United States Dollars) by the issuance of 2,021,844 (two million twenty-one thousand eight hundred and forty-four) new shares with a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollars), subject to the payment of a share premium USD 8,087,376.66 (eight millions eighty-seven thousand three hundred and seventy-six United States Dollars and sixty-six cents) out of which USD 202,184.40 (two hundred and two thousand one hundred and eighty-four United States Dollars and forty cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the aggregate subscription price of the newly issued shares by a contribution in kind in the aggregate amount of USD 10,109,220.66 (ten million one hundred and nine thousand two hundred and twenty United States Dollars and sixty-six cents);

4. Subsequent amendment of articles 4 of the by-laws in order to reflect such action;

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,021,844.00 (two million twenty-one thousand eight hundred and forty-four United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 300,000.00 (three hundred thousand United States Dollars) to USD 2,321,844.00 (two million three hundred and twenty-one thousand eight hundred and forty-four United States Dollars) by the issuance of 2,021,844 (two million twenty-one thousand eight hundred and forty-four) new shares with a nominal value of USD 1.00 (one United States Dollars), subject to the payment of a share premium USD 8,087,376.66 (eight millions eighty-seven thousand three hundred and seventy-six United States Dollars and sixty-six cents) out of which USD 202,184.40 (two hundred and two thousand one hundred and eighty-four United States Dollars and forty cents) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution

It is resolved to approve and accept the subscription of the newly issued shares of the Company, specified under the preceding resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Partner here represented by Mrs Sara Lecomte, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for 2,021,844 (two million twenty-one thousand eight hundred and forty-four) new shares, and further declares to fully pay them up by a contribution in kind in the aggregate amount of USD 10,109,220.66 (ten million one hundred and nine thousand two hundred and twenty United States Dollars and sixty-six cents), evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

This amount is allocated as follows:

- USD 2,021,844.00 to the share capital of the Company;
- USD 7,885,192.26 to the share premium account;
- USD 202,184.40 to the legal reserve.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 4 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 4.** The Company's subscribed capital is fixed at two million three hundred and twenty-one thousand eight hundred and forty-four United States Dollars (USD 2,321,844.00), represented by two million three hundred and twenty-one thousand eight hundred and forty-four (2,321,844) shares, where the nominal value of each share is one United States Dollar (USD 1.00).

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand three hundred euros (EUR 4,300.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

«Horizon Santé S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Sara Lecomte, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 24 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée et validée par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée «Horizon Santé FLML S.à r.l.» ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 174.916, constituée suivant acte reçu le 16 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 724 du 25 mars 2013 (la «Société»).

II.- Les 300.000 (trois cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,00 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 2.021.844,00 USD (deux millions vingt et un mille huit cent quarante-quatre Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 300.000,00 USD (trois cent mille Dollars américains) à 2.321.844,00 USD (deux millions trois cent vingt et un mille huit cent quarante-quatre Dollars américains), par l'émission de 2.021.844 (deux millions vingt et un mille huit cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,00 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 8.087.376,66 USD (huit millions quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-seize Dollars américains et soixante-six cents), dont 202.184,40 USD (deux cent deux mille cent quatre-vingt-quatre Dollars américains et quarante cents) sont alloués à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement d'un prix total de souscription pour ces nouvelles parts sociales émises par un apport en numéraire d'un montant total de 10.109.220,66 USD (dix millions cent neuf mille deux cent vingt Dollars américains et soixante-six cents);

4. Modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société;

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2.021.844,00 USD (deux millions vingt et un mille huit cent quarante-quatre Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 300.000,00 USD (trois cent mille Dollars américains) à 2.321.844,00 USD (deux millions trois cent vingt et un mille huit cent quarante-quatre Dollars américains), par l'émission de 2.021.844 (deux millions vingt et un mille huit cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,00 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 8.087.376,66 USD (huit millions quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-seize Dollars américains et soixante-six cents), dont 202.184,40 USD (deux cent deux mille cent quatre-vingt-quatre Dollars américains et quarante cents) sont alloués à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 2.021.844 (deux millions vingt et un mille huit cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales par l'Associé Unique telle que définie dans la résolution précédente comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Sara Lecomte, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire à 2.021.844 (deux millions vingt et un mille huit cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales, et déclare également les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de

10.109.220,66 USD (dix millions cent neuf mille deux cent vingt Dollars américains et soixante-six cents), preuve ayant été donnée au notaire instrumentant qui en prend connaissance.

Ce montant est affecté comme suit:

- 2.021.844,00 USD sont alloués au compte de capital social de la Société;
- 7.885.192,26 USD sont alloués au compte de prime d'émission;
- 202.184,40 USD sont alloués au compte de réserve légale.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions trois cent vingt et un mille huit cent quarante-quatre Dollars américains (2.321.844,00 USD), représenté par deux millions trois cent vingt et un mille huit cent quarante-quatre (2.321.844) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD).

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts».

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34751. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013110173/176.

(130134278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Over Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.413.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in der form der ordentlichen Generalversammlung vom 14. März 2013

Im Jahre 2013, am 14. März sind die Gesellschafter der OVER WATER S.A. in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von:

- Die Gesellschaft GES Maritime S.A. mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 148977 vertreten durch Herr Emile Simon, wohnhaft in L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, (Delegierter + Präsident des Verwaltungsrates)

- Herr Reinhold RICHTER, wohnhaft in D-33332 Gütersloh, 64, Parkstrasse

- Herr Georges GREDT, geboren am 12. August 1966 in Esch-sur-Alzette, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Herni Schnadt,

abgelaufen sind, werden diese für ein Jahr erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie (H.R. Luxembourg B 25.797)

abgelaufen ist, wird dieses für ein Jahr erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014. Luxembourg, den 14. März 2013.

Référence de publication: 2013106230/24.

(130128517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.